

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 JUILLET 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Rapport annuel sur le
prix et la qualité du
service public de
distribution d'eau
potable – Exercice 2007**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 juillet 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 juillet 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 décembre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADİ, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame TÉA
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur STUCKERT

N° DE DOSSIER : 08 F 11

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - EXERCICE 2007

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Le service public de production, de traitement et de distribution d'eau potable a été délégué à la Société Lyonnaise des Eaux par un contrat de concession de service public prenant effet le 1^{er} janvier 1992, pour une durée de 30 ans.

Aux termes du contrat, le délégataire s'est engagé à respecter les objectifs définis par la Ville, à savoir :

- assurer l'approvisionnement en eau à tout moment,
- appliquer les normes nationales et européennes afférentes à la qualité de l'eau,
- assurer le renouvellement normal des installations existantes et garantir une information complète aux usagers sur la qualité de l'eau.

Il ressort du rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, que l'eau distribuée sur la Commune est de bonne qualité bactériologique et chimique. Les contrôles analytiques de l'eau réalisés en collaboration avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.) révèlent une « eau de bonne qualité, conforme aux exigences de qualité définies dans le Code de la Santé Publique ». Enfin, le prix de l'eau classe Saint-Germain-en-Laye dans la moyenne basse des villes environnantes.

Les indicateurs de performance de service rendu permettent de constater une amélioration de la qualité du service :

- un bon rendement du réseau de l'ordre de 87 % contre 86% en 2006 ;
- une accélération de la politique patrimoniale avec 249 branchements plombs remplacés en 2007 contre 119 en 2006 ;
- un renforcement de la protection de la ressource en eau.

Dans le cadre de son programme de lutte contre les pertes en eau, la Lyonnaise des Eaux a déployé un système d'écoute du réseau de Saint-Germain-en-Laye. Ce projet innovant, pilote dans les Yvelines et en région parisienne, est basé sur un réseau de capteurs acoustiques déployés dans le Centre-Ville. Ce système permet notamment d'accélérer la localisation des fuites et donc leur réparation.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

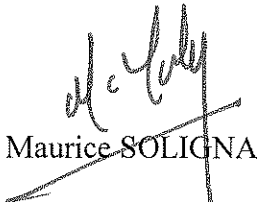
Après avoir entendu les explications qui précèdent,

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des rapports présentés, d'une part, par la Préfecture des Yvelines et, d'autre part, par la Société Lyonnaise des Eaux.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC





Commune de
Saint Germain
en Laye



Rapport annuel du délégataire

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

Service de l'eau

L'actualité de l'année	4
------------------------	---

La synthèse de l'année du contrat 6

Les chiffres clés	7
Les indicateurs	8
Bilan de l'activité	9
Perspectives	9

L'exécution du service 10

Le contrat	11
→ La collectivité	11
→ Présentation du contrat	11
→ Evolutions contractuelles	11
La description du service	12
→ L'inventaire des biens du service	12
→ Les variations du patrimoine	13
L'analyse du patrimoine	14
L'activité du service	15
→ Bilan hydraulique	15
→ Bilan qualité	17
→ Bilan exploitation	20
→ Bilan travaux	22
→ Bilan clients	23
La tarification du service	25
Principales évolutions réglementaires	26

La Qualité de Service 29

Les moyens du délégataire	30
Prestations de services offertes aux clients	35
Nouvelles prestations	42

Comptes de la délégation 45

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2007	46
Les investissements contractuels	56
Les données financières	59

Annexes 60

La Loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public, dispose que, « le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

Cette loi a été complétée par le décret 2005-36, paru au Journal Officiel du 18 mars 2005, qui précise les modalités d'établissement du rapport annuel. Elle a fait l'objet d'une circulaire d'application, en date du 31 janvier 2006, de la part de la FP2E.

Le présent rapport annuel a été rédigé en application des textes législatifs précités et porte sur l'exercice 2007.

L'actualité de l'année

30 décembre 2006	Promulgation de la loi sur l'eau	La loi sur l'eau donne les outils qui vont permettre à l'ensemble des acteurs de l'eau d'atteindre en 2015 les objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre européenne du 22 décembre 2000.
Février 2007	lancement lors de la journée des zones humides de la saison 2007 de la Coulee Verte sur le site du Parc Croissy sur Seine	Ce site situé en bordure de Seine au milieu des bassins de réalimentation de nappe, a été inauguré en Juin 2006 par Nelly Ollin, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable. Il est ouvert occasionnellement, et permet de sensibiliser le grand public à la protection de l'environnement, et montrer l'attachement de Lyonnaise des Eaux au développement durable. En 2007, près de 600 élèves et plus de 1000 adultes ont ainsi pu nous rencontrer et être également initiés à l'ornithologie, lors des Journées Mondiales de l'eau et de l'Environnement, la Semaine du Développement Durable, les Journées du Patrimoine ...
Août 2007	Pose d'une vanne de diamètre 1000 sur le réseau interconnecté	La pose de cette vanne était essentielle pour permettre les travaux de maintenance et de renouvellement du réseau de transport. L'opération a eu lieu dans la nuit du 14 au 15 août, à Bouafle.
Août 2007	Un été marqué par une forte réduction des consommations d'eau.	En raison d'un été très maussade (le plus pluvieux depuis 30 ans), les volumes d'eau livrés au réseau pour le centre Yvelines ont baissé de 16% en juin, 20% en juillet et 3% en août. Les conséquences de cet événement climatique viennent s'ajouter à une tendance de fond : baisse moyenne des consommations de l'ordre de 1% par an Sur l'année, la baisse moyenne des volumes livrés au réseau pour le centre régional s'inscrit à 3,6%.
Septembre 2007	12 engagements pour une gestion durable de l'eau : résultats de la mission Vigéo	En 2006, Lyonnaise des Eaux a signé une charte de 12 engagements pour une gestion durable de l'eau. En 2007, une première évaluation de la tenue de ces engagements a été confiée à l'agence indépendante Vigéo Extrait de la synthèse de la mission Vigéo : « globalement, notre mission nous permet de conclure à un niveau d'engagement managérial probant de l'entreprise pour la mise en œuvre des objectifs contenus dans sa charte »

Le Centre Régional Yvelines souhaite être plus proche de ses consommateurs et met régulièrement en place des actions de proximité pour les sensibiliser à la protection de l'environnement et au développement durable.



Les Classes d'eau

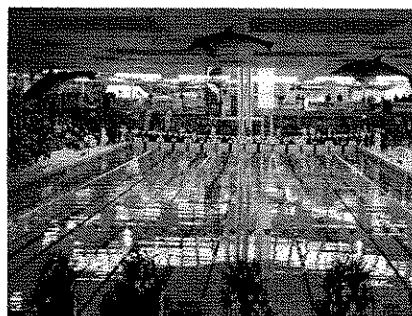
Depuis l'année 2002 le délégataire, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie organise des classes d'eau dans les écoles primaires de la région afin de sensibiliser les enfants à l'environnement et plus particulièrement au cycle de l'eau. En 2007 près de 3300 enfants du département ont été sensibilisés par des interventions en classes. Une remise de diplôme et une exposition sur les travaux réalisés par les élèves, sont organisées pour clôturer la classe d'eau en présence des représentants de la commune, des professeurs, du délégataire et des parents d'élève.

Animation de proximité

Les Journées Mondiales de l'Eau (22 mars) et de l'environnement (5 juin), ainsi que la Semaine du Développement Durable (Avril 2007) sont pour le Centre Régional des Yvelines, l'occasion de sensibiliser le grand public à la préservation de l'environnement et au développement durable, par la mise en place d'actions spécifiques : Visites de la Coulée Verte, visites de sites, animations scolaires, expositions...



Janvier 2007 et Novembre 2007, le Centre régional des Yvelines est partenaire de l'étape de la Coupe de France de natation à Saint Germain



- Associer LDE à un événement sportif d'envergure
- Asseoir les valeurs sociétales de l'entreprise
- Instaurer une communication de proximité par un bar à eau et une présence tout au long des manifestations.

Rendez vous au jardin Juin


- Participer à une opération nationale déclinée localement et qui avait pour thème, cette année, l'eau.



Journée cadre de vie, Septembre 2007

- Sensibiliser nos consommateurs sur nos métiers, la qualité de l'eau produite, le respect de l'environnement et répondre à leurs interrogations.





La synthèse de l'année du contrat

Les chiffres clés	07
Les indicateurs de performance	08
Le bilan et les perspectives	09

Les chiffres clés

5 542 clients desservis au 31 décembre 2007.

38 423 habitants dans la Commune de Saint Germain en Laye.

Volumes livrés au réseau : **3 190 781 m³**

Volumes consommés sur 365 jours : **2 761 107 m³**
en baisse de **2,18 %** par rapport à l'année 2006

Rendement de réseau : **87 %**

Linéaire de réseau géré : **102 535 ml**

Votre contrat est principalement alimenté par **l'usine du Pecq Croissy**.

Les indicateurs de performance

Indicateurs de performance

Domaine	Indicateur	Valeur	Unité
Continuité (quantité et qualité)	Taux d'interruption de service non programmées	0,78	%
	Taux de conformité des analyses bactériologiques DDASS	100	%
	Taux de conformité des analyses physico-chimiques DDASS	100	%
Etat du patrimoine	Indice linéaire de pertes et d'eau consommée non comptée	11,48	m ³ /km/j
Gestion durable du patrimoine	Politique patrimoniale (réseau)	60	%
Gestion de la ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource	80	%
	Rendement net d'utilisation de la ressource	87	%
Satisfaction des usagers	Taux de réclamations	Néant	%
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	non oui si national oui si locale
Qualité du recouvrement	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année (n-1) au 31/12/n	0,14	%
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Non	oui/non
	Existence d'une Commission départementale Solidarité Eau	Oui	oui/non
Certification	Obtention ISO 9001 version 2000	Oui 27/04/04	oui (date d'obtention) non en cours
	Obtention ISO 14000	Non	oui (date d'obtention) non en cours
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	oui/non
Prix	Prix de l'eau au m ³ TTC pour 120m ³	2,77	€

Bilan de l'activité

- Un nettoyage complet des réservoirs de St Germain et de Fourqueux ont été réalisés. Celui d'Hennemont a dû être reporté suite à des contraintes de vidange dans le réseau local.
- Interventions sur le réseau suite à des fuites sur canalisations (30), sur branchements (23), sur bouches à clef (9) et robinets vannes (7).
- 74 interventions ont été réalisées en astreinte : 69 interventions sur le réseau et 5 interventions sur les installations de production.
- 356 autres interventions ont été engagées suite à des sollicitations de clients.
- Interventions diverses : entretien des bouches et poteaux d'incendie, entretien du stabilisateur de pression du Lycée International, et purges sur le réseau de la rue Forestière de la Pierre Poreuse et 2 avenue Général Dubail.
- Travaux d'étanchéité du cuvelage ont été réalisés en 2007 au château d'eau de St Germain.
- Renouvellement de 88 ml de canalisation rue de la Surintendance et 110 ml rue de l'Etang.
- Reprise de 277 ml de canalisation rue d'Alger.
- Renforcement de canalisation rue Bonvin (61 ml), place de la Victoire (50 ml), route de Maisons Laffitte (195 ml).
- Nombre de compteurs remplacés : 402
- Nombre de branchements plomb remplacés : 249 au total. Ce programme se poursuivra dans les prochaines années.
- En 2007, Lyonnaise des Eaux a exploité les capteurs acoustiques ou « oreilles détectrices de fuites » sur le réseau. Ce système a permis d'accélérer leur localisation et réparation et place St Germain comme ville pilote de cette technologie innovante en région parisienne.

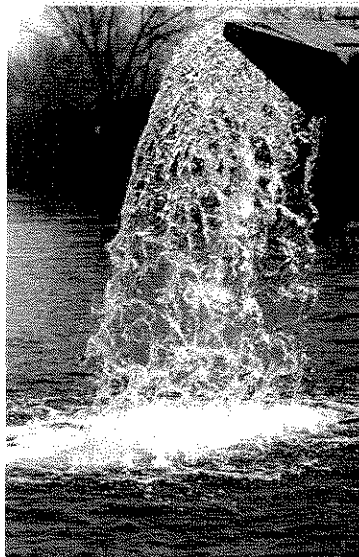
Perspectives

- En 2008, nous engagerons les travaux de renouvellement de la canalisation rue Pereire.
- En 2008, des travaux d'aménagement du réservoir de Fourqueux seront réalisés (sécurisation des équipements, réfection de la terrasse du réservoir).
- Mise en place d'un plan local d'alimentation de secours en cas de crise (forage Artésien). Des travaux seront à prévoir (75 à 200 k€). Ce service bénéficiant à la fois à la population de St Germain qu'à celles des villes voisines, une répartition des frais engagés est envisagée entre les collectivités au prorata de la population desservie.
- Analyse de la situation contractuelle de l'aqueduc de Retz (en liaison avec le syndicat de Feucherolles), dans la mesure où l'eau distribuée n'est pas potable, ni suivie en terme de qualité par les autorités sanitaires.
- En 2006, la commune de Saint Germain en Laye a mandaté Lyonnaise des Eaux pour la réalisation d'une étude hydraulique dont l'objectif était de définir les travaux pour rendre conforme la défense incendie dans les quartiers « Château du Val » et « Fête des Loges ». En fonction du niveau de protection contre les incendies, le nombre d'hydrants et les débits requis variaient. Selon la solution retenue, les enveloppes budgétaires étaient comprises entre 650 et 1200 k€.



L'exécution du service

Le contrat	11
La description du service	12
L'analyse du patrimoine	14
L'activité du service	15
La tarification du service	25
Le bilan contractuel et réglementaire	26



Le contrat

→ La collectivité

Le service public de production, traitement et distribution d'eau potable pour la **Commune de Saint Germain en Laye**, est délégué au Centre Régional des Yvelines Lyonnaise des Eaux.

→ Présentation du contrat

Présentation du contrat			
Nature du service	Date d'effet	Date d'échéance	Durée (ans)
Affermage service de l'eau potable	01/01/1992	31/12/2021	30

→ Evolutions contractuelles

Evolutions contractuelles		
Désignation	Date d'effet	Description
Avenant 1	06/08/1997	- nouveau système de branchement - facture contrat - relève annuelle et facturation semestrielle
Avenant 2	17/01/2001	modification dénomination du fermier

La description du service

→ L'inventaire des biens du service

Equipements et Génie Civil

Type de site	Nom d'usage du site	Commune	Biens de retour / reprise	Capacité (m ³)
Réservoir	Réservoir Fourqueux	FOURQUEUX	Bien de retour	4000
Ressource	Forage Artésien de Saint Germain	PECQ(LE)	Bien de retour	-
Réservoir	Réservoirs de Saint Germain	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Bien de retour	2x1025
Pompage- Relevage	Station de reprise d'Hennemont	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Bien de retour	-

Réseau

Longueur du réseau des canalisations eau en mètres linéaires et par diamètre											
32	40	50	60	63	80	90	100	110	125	135	150
101	519	154	7 533	2 432	3 103	236	20 938	1 928	8 360	2 404	25 718

Longueur du réseau des canalisations eau en mètres linéaires et par diamètre											Biens de retour
160	162	180	200	225	250	300	400	500	600	700	
170	1 172	1 291	9 155	570	2 398	826	11 591	102	1 074	760	102 535

Branchements

	Nombre au 31/12/07	Biens de retour / reprise
Branchements	4 869	Bien de retour

Compteurs

Détail parc compteur par diamètre										Biens de reprise
12	15	20	30	40	60	80	100	150		
32	4 108	748	297	224	76	26	21	7		5 539

→ Les variations du patrimoine

Réseau

Au 31 décembre 2007, le linéaire total du réseau exploité est de **102 535** ml incluant les variations ci-dessous :

Réseau	Canalisations en mètres linéaires
Situation au 31/12/2006	103 001
Travaux neufs contractuels (extensions renforcements)	
Pose	
Renouvellement	
Pose	+ 504
Dépose	- 781
Extensions financées par des tiers	
Pose	
Remise gratuite par la collectivité	
Pose	
Dépose	
Régularisation de plans (en + comme en -)	- 189
Situation au 31/12/2007	102 535

Branchements et compteurs

CYCLADES	Nombre au	31/12/2006	31/12/2007	Variation	%
	Branchements	4 851	4 869	+ 18	+ 0,37
Compteurs	5 530	5 539	+ 9	+ 0,16	

Nombre de compteurs remplacés : 402

L'analyse du patrimoine

Situations des biens du service

→ Equipements et Génie Civil

Description de l'état général des biens :

L'état général des installations permet leur exploitation dans des conditions satisfaisantes. Les accès aux installations sont en bon état. L'état du génie civil, des clôtures, des portails et des huisseries est correct. Les équipements de télésurveillance et l'ensemble des équipements électromécaniques sont en état normal de fonctionnement et d'exploitation.

En 2007, les travaux suivants ont été réalisés :

- Réhabilitation du cuvelage intérieur du réservoir R2
- Réhabilitation extérieures des réservoirs R1 et R2 (y compris acrotère)
- Réhabilitation des parties métalliques des réservoirs R1 et R2 (échelle, canalisation, crépine,...)

Travaux à réaliser par le délégataire :

Le délégataire s'engage à réaliser en 2008 les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à ses obligations contractuelles.

En particulier, la rénovation des abords et de la terrasse du réservoir de Fourqueux est planifiée en 2008.

→ Réseau

Travaux à réaliser par le délégataire :

Le délégataire réalisera en 2008 le renouvellement des canalisations rue Pereire et la reprise des branchements.

Pour la période 2007-2013, Lyonnaise des Eaux renouvellera en moyenne 500ml de canalisation par an.

Dès 2014 et jusque la fin du contrat le rythme de renouvellement atteindra 1000ml/an en moyenne. Ainsi sur la période 2007-2021, 11,5 km seront renouvelés, soit 0,8 % environ du total, valeur cohérente au regard de l'état général du réseau aujourd'hui.

En outre, en 2013 Lyonnaise des Eaux et la ville confieront conjointement à un expert indépendant une mission d'évaluation de l'état du patrimoine enterré.

→ Branchements et compteurs

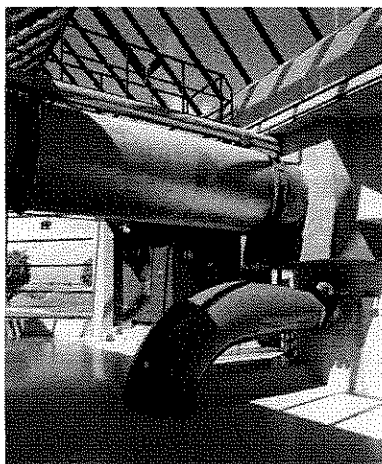
Travaux à réaliser par le délégataire :

Le renouvellement des branchements en plomb sera poursuivi en 2008 afin de respecter la nouvelle réglementation soit le taux maximal admissible qui est de :

- . 25 microgrammes/litre jusqu'au 25/12/2013
- . 10 microgrammes/litre après cette date

Comme évoqué dans le courrier du 07/02/2007 au regard du retard pris sur ce programme, le programme de travaux de réhabilitation des branchements plomb pourrait dépasser 2013.

L'activité du service



L'eau distribuée à la commune de Saint Germain en Laye est d'origine souterraine et provient des sites de production suivants :

- Usine du Pecq Croissy
- Usine de Flins-Aubergenville

Les volumes produits sont les suivants :

Sites et usines (en m ³)	2004	2005	2006	2007
Usine du Pecq Croissy	25 520 900	26 580 300	26 988 000	28 026 800
Usine de Flins-Aubergenville	30 822 400	29 612 277	30 872 699	26 523 096

→ Bilan hydraulique

Evolution des volumes

Les volumes d'eau potable présentés dans le tableau ci-après se décomposent comme suit :

- ◆ Le volume produit provient d'installations de la collectivité, concédées à Lyonnaise des Eaux
- ◆ Le volume importé provient des installations privées de Lyonnaise des Eaux ou d'installations appartenant à d'autres collectivités, concédées ou non à Lyonnaise des Eaux. L'eau achetée par Lyonnaise des Eaux à d'autres distributeurs pour fiabiliser le service fait également partie du volume importé.
- ◆ Le volume exporté est produit par les installations de la collectivité, concédées à Lyonnaise des Eaux, et distribué dans d'autres collectivités.
- ◆ Le volume distribué est la somme du volume produit et du volume importé, déduction faite du volume exporté.
- ◆ Le volume consommé est la somme des volumes consommés par les consommateurs.

Commune de Saint Germain en Laye	2004	2005	2006	2007
Volumes produits (m ³)	0	0	0	0
Volumes importés (m ³)	3 356 460	3 259 283	3 273 107	3 190 781
Volumes exportés (m ³)	0	0	0	0
Volumes distribués (m ³)	3 356 460	3 259 283	3 273 107	3 190 781
Volumes consommés (m ³)	2 972 953	2 869 833	2 822 743	2 761 107
Rendement de réseau (%)	89 %	88 %	86 %	87 %
Indice linéaire de perte (L/J/m)	10,30	10,47	11,98	11,48

Répartition annuelle des volumes consommés

Commune de Saint Germain en Laye (en m³)	2004	2005	2006	2007
Volumes municipaux	233 566	218 010	217 978	94 480
Volumes domestiques	2 550 843	2 459 736	2 236 722	2 319 732
Volumes industriels	186 025	190 959	363 576	346 801
Maraîchers	2 165	995	4 383	4
Consommation domestique unitaire	473	459	421	436
Consommation moyenne unitaire	529	514	510	498

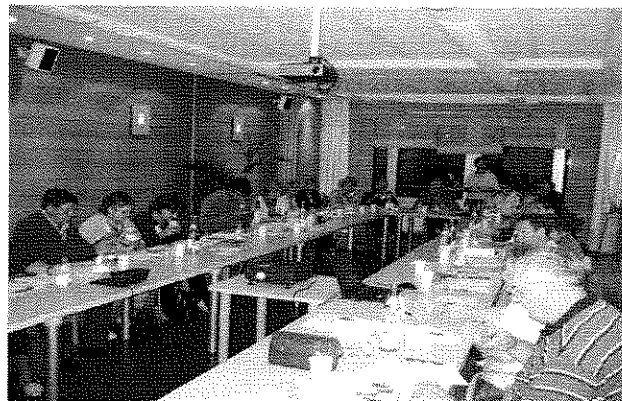
→ Bilan qualité

« Les eaux destinées à la consommation humaine ne doivent pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes » (Code de la Santé Publique -article R1321)

L'eau du robinet est l'aliment le plus contrôlé par les services de santé

54 paramètres de qualité de l'eau du robinet sont contrôlés dans le cadre de la nouvelle réglementation. Ils portent sur :

- la qualité organoleptique
- la qualité physico-chimique due à la composition naturelle des eaux
- les substances indésirables ou toxiques
- les pesticides et produits apparentés
- la qualité micro biologique



La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le code de la Santé Publique. La qualité de l'eau est contrôlée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), rattachée à la Préfecture et au Ministère de la Santé. Le contrôle qualité permet de vérifier la qualité physique, chimique et sanitaire de l'eau produite et distribuée.

De son côté Lyonnaise des Eaux exerce une auto surveillance permanente de la qualité de l'eau en laboratoire et par un contrôle continu des paramètres sensibles sur les usines de production et sur le réseau de distribution. Ainsi près de 100 capteurs permettent de suivre en temps réel la qualité de l'eau potable.

Nos programmes de contrôle analytique sont réalisés en concertation et en partenariat avec la DDASS.

Centres de Production

➤ Le Pecq/Croissy

Type d'analyses	Programme réglementaire		Autocontrôle	
	Nombre d'analyses DDASS	Analyses DDASS non conformes	Nombre d'analyses du délégataire	Analyses du délégataire non conformes
Bactériologique	60	0	61	0
Physico-chimique	60	0	64	0

➤ Flins/Aubergenville

Type d'analyses	Programme réglementaire		Autocontrôle	
	Nombre d'analyses DDASS	Analyses DDASS non conformes	Nombre d'analyses du délégataire	Analyses du délégataire non conformes
Bactériologique	41	0	48	0
Physico-chimique	41	0	59	0

Réseau de distribution

Type d'analyses	Programme réglementaire		Autocontrôle	
	Nombre d'analyses DDASS	Analyses DDASS non conformes	Nombre d'analyses du délégataire	Analyses du délégataire non conformes
Bactériologique	51	0	3	0
Physico-chimique	51	1	5	0

L'analyse physico-chimique non conforme de la D.D.A.S.S. concerne un dépassement de la norme sur le nickel, mesuré sur le réseau interne du musée archéologique (sanitaires du rez-de-chaussée) :

Analyse D.D.A.S.S. du 24 janvier 2007 : Nickel = 230 µg/l ; Limite de qualité = 20 µg/l.

Les contre-analyses, effectuées par le délégataire le 02 février 2007 sur le réseau interne du musée archéologique et sur le réseau public de distribution, n'ont pas confirmé ce résultat et ont permis de vérifier la conformité de l'eau distribuée (valeurs inférieures à 5 µg/l).

La contre-analyse effectuée par la D.D.A.S.S. le 07 février 2007 sur le réseau interne du musée archéologique a révélé une concentration inférieure à 10 µg/l.

L'eau distribuée sur la commune de Saint Germain en Laye contient très peu de nickel (valeurs inférieures à 5 µg/l).

Le nickel dans l'eau d'alimentation provient principalement des accessoires de robinetterie dont le revêtement en chrome ne recouvre pas totalement les parties nickelées.

Des décrochages de particules de nickel à partir du réseau interne (probablement la robinetterie du point de prélèvement) sont très certainement à l'origine de cette non-conformité.

Afin d'éviter que cette situation se renouvelle, il serait souhaitable d'identifier la ou les parties du réseau interne susceptibles de relarguer des particules de nickel et de procéder à leur remplacement.

Pour bien comprendre les résultats des analyses de contrôle de l'eau

Le Préfet communique régulièrement aux Maires les résultats relatifs à la qualité de l'eau distribuée, en des termes simples et compréhensibles par tout consommateur. Ces résultats font l'objet d'un affichage en mairie. La DDASS publie également annuellement un bilan qualité de l'eau distribuée dans chaque commune.

Ces éléments d'information sont également disponibles à tout moment sur le site goutdeleau.com.

Le contrôle de qualité garantit la sécurité sanitaire de l'eau et permet au consommateur de boire de l'eau du robinet sans danger	
<p>• MICROBIOLOGIE :</p> <p>Les normes en vigueur imposent une absence totale de germes pathogènes. En revanche, la présence en petite quantité de germes banaux est admise.</p>	<p>• LES PESTICIDES :</p> <p>La norme fixe aujourd'hui à 0.1µg/l la concentration maximale pour chaque substance et à 0.5µg/l la concentration totale en pesticides.</p>
<p>• LES NITRATES :</p> <p>Si le taux de nitrates dépasse 50mg/l, l'eau du robinet sera particulièrement contre-indiquée pour les nourrissons et les femmes enceintes ou qui allaitent.</p>	<p>• LE PLOMB :</p> <p>Depuis le 25/12/2003, les doses de plomb admises dans l'eau doivent tendre vers 25µg/l au lieu de 50µg/l précédemment. Cette norme sera portée à 10µg/l après le 25/12/2013, afin de renforcer le principe de précaution et pour protéger davantage les catégories de population les plus « vulnérables » : les jeunes enfants et les femmes enceintes.</p>
<p>• LA DURETE DE L'EAU :</p> <p>La dureté de l'eau constitue l'indicateur de sa teneur en calcaire. Elle se calcule en degrés français (F°). Un degré français correspond à 4 mg de calcium ou à 2,4 mg de magnésium par litre d'eau. On distingue les eaux « douces » (moins de 15F°), « normales à dures » (de 15 à 35 F°) et « très dures » (plus de 35 F°). Le calcaire, c'est du calcium qui est nécessaire au corps humain. Sa présence dans l'eau est naturelle et n'a aucune conséquence négative sur la santé.</p>	<p>• LA TURBIDITE :</p> <p>La turbidité est la transposition scientifique de la transparence de l'eau. La norme au robinet du consommateur est fixée à 2 NFU.</p>

D'autres éléments sont également contrôlés pour compléter l'analyse de l'eau comme son pH, sa couleur, son odeur, sa transparence, ou sa composition minérale (sulfate, sodium), par exemple.

Le renforcement du suivi réglementaire de la qualité des eaux

Conformément au nouveau code de la santé publique, le contrôle sanitaire a été renforcé. Il s'exerce en particulier sur le réseau avec un suivi complémentaire des métaux (plomb, nickel, cuivre, etc....) au robinet des consommateurs.

En 2007, des non-conformités qualité sur ces paramètres ont été enregistrées suite au contrôle sanitaire de la DDASS. Dans la majorité des cas, les contre analyses réalisées ont mis en évidence un problème de qualité lié aux réseaux intérieurs. Dans ses courriers de réponse et d'information, Lyonnaise des Eaux préconise le remplacement de ces réseaux intérieurs.

Les hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) :

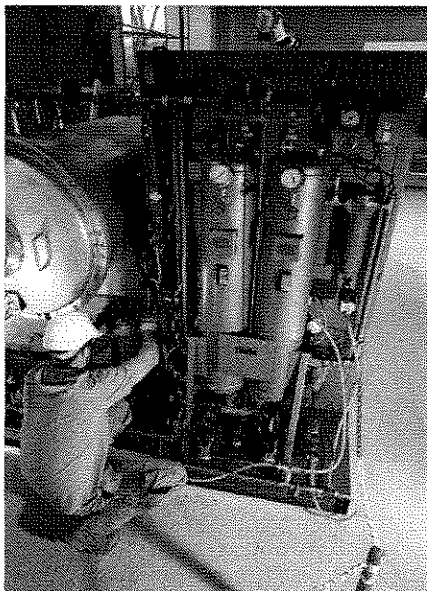
Les HAP font également partie des nouveaux paramètres contrôlés en réseau. Certains HAP non concernés par la norme sont parfois retrouvés à l'état de traces et font l'objet d'un courrier d'information de la DDASS. Ces résultats ne remettent pas en cause la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

Afin d'identifier l'origine des traces de ces composés retrouvés occasionnellement dans les échantillons d'eau, plusieurs actions ont été engagées par notre centre régional et les résultats seront communiqués à l'issue des études.

→ Bilan exploitation

Production : Maintenance et interventions

→ Opérations de maintenance



La maintenance des équipements de production et de distribution réalisée par le Centre Régional des Yvelines est une activité planifiée qui s'appuie sur l'utilisation d'outils de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (Base GMAO). Cette base référence la description et la planification de plus de 8.000 opérations élémentaires réalisées en 2007 pour le suivi du bon fonctionnement des unités de production d'eau potable dans les Yvelines et le Val d'Oise.

Au cours de l'année 2007, Lyonnaise des Eaux a réalisé 73 opérations de maintenance sur les installations communales.

Les principales interventions de maintenance sur les unités de production et de transport de l'eau potable vers les réseaux de distribution sont indiquées ci-dessous :

Nature des interventions	
▪	Maintenance préventive des équipements tournants (pompes, forages, supprimeurs, compresseurs)
▪	Contrôle des équipements hydrauliques (vannes, compteurs et débits mètres, stabilisateurs, ventouses)
▪	Maintenance des systèmes de mesure et de détection d'intrusion, des équipements d'automatisme, des chaînes de mesures et de télétransmission, et des équipements de stockage et de dosage des réactifs
▪	Contrôle et maintenance des analyseurs en continu pour la surveillance de la qualité de l'eau de la ressource jusqu'au réseau de distribution
▪	Contrôles périodiques de sécurité (électricité, appareils de levage, équipements sous pression d'air, équipements de sécurité)
▪	Contrôle du bon état des structures de génie civil des ouvrages

Les équipements du télécontrôle, opérationnel 24h/24 font aussi l'objet d'une maintenance et d'un contrôle.

Par ailleurs, un nettoyage complet des réservoirs a été effectué aux périodes mentionnées ci-dessous :

Période	Nom de l'ouvrage
Avril	Hennemont
Août	Fourqueux
Septembre	St Germain en Laye 1
Novembre	St Germain en Laye 2

Le lavage annuel des bâches et des réservoirs est une obligation réglementaire du ministère de la santé. Le protocole de lavage est intégré dans le système de management de la qualité et de l'environnement du Centre Régional des Yvelines. Le lavage et la vidange des réservoirs sont mis à profit pour réaliser les travaux simples d'entretien du génie civil et des équipements internes.

→ Interventions d'urgence

Les principales interventions d'urgence sont indiquées ci-dessous :

Nature des interventions
<p>Les interventions d'urgence sont déclenchées par le centre de télécontrôle qui reçoit 24H/24 la transmission des alarmes de haute priorité, concernant les équipements critiques pour la continuité du service de production et de distribution, la qualité des eaux distribuées et la sécurité des sites.</p> <p>En 2007, le centre de télécontrôle et les équipes d'astreinte ont géré plus de 650 interventions d'urgence sur les sites de production du Centre Régional des Yvelines. Ces interventions en astreinte ont été au nombre de 5 sur les installations de production du contrat.</p> <p>Les interventions d'urgence peuvent être générées par les défauts d'alimentation en énergie (disjonction générale), le dysfonctionnement du système de télétransmission des données, les manques d'eau ou passage en trop plein, l'atteinte de seuils critiques de qualité (en particulier pour le chlore résiduel).</p>

Exploitation du réseau de distribution d'eau potable

Au cours de l'exercice 2007, dans le cadre de son contrat de délégation du service de l'eau, Lyonnaise des Eaux a réalisé les interventions suivantes :

● Fuites sur canalisations	30
● Fuites sur branchements	23
● Interventions sur bouches à clef	9
● Interventions sur robinet vanne.	7
● Interventions réalisées en astreinte	69



Par ailleurs, Lyonnaise des Eaux a procédé à la maintenance d'ouvrages équipant le réseau public d'eau potable.

- Entretien des bouches et poteaux d'incendie
- Stabilisateur de pression Lycée international Château d'Hennemont.
- Tous les deux mois, nous effectuons une purge sur le réseau rue Forestière de la Pierre Poreuse et au 2 avenue du Général Dubail.

Enfin, 356 autres interventions ont été engagées pour répondre aux sollicitations de nos clients (fuites d'eau en regard, diagnostic de fuite, demande de renseignements sur le terrain, arrêts d'eau, demande de devis...).

→ **Bilan travaux**

Travaux neufs

→ **Branchements**

	Nombre
Branchements neufs d'eau potable	19

→ Bilan clients

Répartition du nombre de clients

Commune de Saint Germain en Laye	2004	2005	2006	2007
Clients municipaux	179	167	169	172
Clients domestiques	5 391	5 364	5 316	5 321
Clients industriels	50	48	49	48
Maraîchers	1	1	1	1
Nombre de clients	5 621	5 580	5 535	5 542
Nombre d'habitants *	38 423	38 423	38 423	38 423

* Source dictionnaire des communes PSDC99 (population sans double compte)

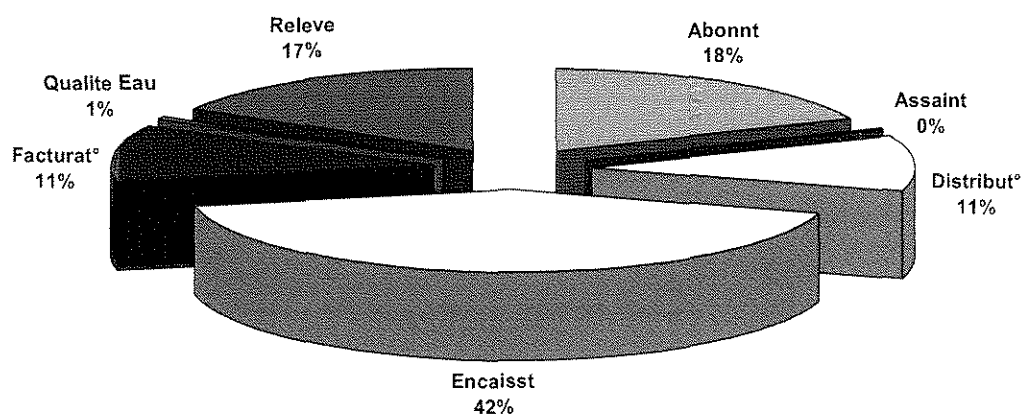
Evolution des impayés et aide au paiement

→ Aide au Paiement

	2004	2005	2006	2007
Nombre de factures émises	12 776	11 919	12 433	11 716
Nombre d'échéanciers accordés	135	164	177	167
Valeur totale des échéanciers (en euros)	331 496	537 209	224 586	377 709
Nombre moyen d'échéances accordées par client	1,34	1,35	1,28	1,39
Nombre de clients fermés pour impayés	19	30	24	10
Nombre de dossiers Fonds Solidarité Logement	0	2	2	3
Nombre de dossiers de surendettement	0	2	3	3
Nombre de clients mensualisés	489	595	740	912

Répartition des demandes clients

Répartition par famille des demandes enregistrées en 2007 sur ST GERMAIN EN LAYE



La tarification du service

Evolution du prix de l'eau (base 120 m³)

VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE

	Prix HT 2007	Prix HT 2006	variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU			
Part du délégataire			
. Abonnement	32,40	31,62	2,5
. Consommation 120 m ³	129,52	126,43	2,4
Surtaxe Communale	4,80	4,80	0,0
Organismes d'Etat			
. Taxe sur les consommations d'eau	0,00	0,00	0,0
. Agence de l'eau prélève.	12,50	9,92	26,0
. Voies navigables France	0,24	0,24	ns
T.V.A. à 5.5%	9,87	9,52	3,7
Sous total TTC eau	189,33	182,53	3,7
m3 TTC	1,58	1,52	3,7
COLLECTE & TRAITEMENT			
Part du délégataire			
. Consommation 120 m ³	9,02	8,08	11,7
Part de la Collectivité			
. redevance communale	12,24	12,24	0,0
. surtaxes syndicales	10,40	9,08	14,5
. SIAAP	45,73	41,56	10,0
T.V.A. à 5.5%	3,58	3,23	11,0
Sous total TTC assainissement	80,98	74,19	9,2
m3 TTC	0,67	0,62	9,2
Lutte contre la pollution	59,41	54,67	8,7
T.V.A. à 5.5%	3,27	3,01	8,7
Soit le m3 TTC	1,20	1,10	8,9
m³ € TTC			
EAU + ASSAINISSEMENT	2,77	2,62	5,9

Principales évolutions réglementaires pour le fonctionnement du service public de l'eau

SERVICES PUBLICS

⇒ Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service

Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (JORF du 04-05-2007)

Ce décret fixe les caractéristiques et les indicateurs à établir par la Collectivité organisatrice de chacun des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Il modifie la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales.

Ces dispositions sont à respecter à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008.

Les rapports soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux (communes de plus de 10 000 habitants ou EPCI de plus de 50 000 habitants) doivent présenter des éléments complémentaires. L'arrêté précise la définition d'un certain nombre d'indicateurs.

⇒ Mesures diverses introduites par la LEMA en matière de services publics

Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques - LEMA (JORF 31-12-06, p. 20285)

La LEMA introduit deux modifications en matière de services publics :

- o **Composition de la commission de délégation de service public** : Des agents de la collectivité peuvent désormais siéger au sein de cette commission, avec voix consultative. Ils sont « désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public » (article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales).
- o **Consultation de la CCSPL : Avis sur les règlements de service délivré par la CCSPL** : La commission consultative des services publics locaux donne désormais son avis sur l'établissement du règlement du service pour les services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (article L. 2224-12 CGCT).

⇒ Assistance technique départementale des communes rurales en eau

Décret 2007-1868 du 26 décembre 2007 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques et modifiant le CGCT (JORF du 31-12-2007)

Les communes rurales aux moyens financiers limités ou les établissements publics à caractère intercommunal regroupant ces communes, peuvent bénéficier de l'assistance technique du département sous la forme d'une convention sur :

1. Protection de la ressource en eau : assistance à la définition des mesures de protection des aires de captage pour l'eau potable
2. Protection des milieux aquatiques (mesures visant les zones humides).

☉ **Situation de crise et besoins prioritaires de la population en eau**

Décret n°2007-1400 du 28 septembre 2007 relatif à la définition des besoins prioritaires de la population et aux mesures à prendre par les exploitants d'un service destiné au public lors de situation de crise, pris en application de l'article 6 de la loi n°2004-811 du 13-08-2004 (JORF du 30-09-2007)

Pris en application de la loi du 13-08-2004 de modernisation de sécurité civile qui vise à organiser la satisfaction des besoins prioritaires en gestion de crise, ce décret fixe des obligations à prendre en compte dans l'organisation des services publics assainissement et eau.

Il rappelle que le caractère prioritaire des besoins répond à des objectifs de santé, de sécurité et de continuité du service. Il indique que le niveau de satisfaction des besoins sera défini par arrêté en tenant compte de la vulnérabilité des populations, des caractéristiques du service et du degré de défaillance constaté des installations.

Quelques notions sont encore à définir par arrêté (niveau de satisfaction des besoins, par ex) ce qui rend difficilement applicable ce décret en l'état. **Cependant tout cahier des charges devrait intégrer ces nouvelles obligations par principe et renvoyer à un avenant** dès parution de l'arrêté. Ces obligations sont les suivantes :

- o **Prendre toutes mesures pour préserver les installations contre les risques et menaces,**
- o **Alerter en cas de défaillance grave à venir ou en cours ;**
- o **Mettre en œuvre les prescriptions préfectorales du plan ORSEC ;**
- o **Elaborer un plan interne de crise (gestion de la défaillance, approvisionnement minimum, rétablissement du service).**

De même tout règlement du service doit également répartir les obligations de chacun : usager, abonné, propriétaire et exploitant.

☉ **Tarification des services publics d'eau potable et d'assainissement**

Décret n°2007-1339 du 11 septembre 2007 relatif aux redevances d'assainissement et au régime exceptionnel de tarification forfaitaire de l'eau et modifiant le code général des collectivités territoriales (JORF 13-09-07, p. 15164)

Arrêté du 06 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé (JORF 21-09-07, p.15544)

Le décret procède à la recodification des articles réglementaires sur la redevance d'assainissement. Il fixe également une nouvelle règle issue de la LEMA pour autoriser de façon exceptionnelle la tarification forfaitaire de l'eau : seules les collectivités de < 1 000 habitants peuvent, si leur ressource en eau est abondante, demander au Préfet l'autorisation de mettre en place une tarification forfaitaire.

o **Plafonnement de la part fixe**

Le montant de l'abonnement pour une consommation de 120 m³/an ne peut dépasser, par logement desservi, tant pour l'eau que l'assainissement, 40 % du coût du service (50 % pour les communes rurales). A compter du 1er janvier 2010, le pourcentage est réduit à 30 % (40 % pour les communes rurales). Les assemblées délibérantes disposent d'un délai de 2 ans pour mettre en conformité la tarification en vigueur avec les règles de l'arrêté.

Toutefois, les communes érigées en stations classées au sens du code du tourisme ne sont pas assujetties à l'obligation de plafonnement de la part fixe.

o **Progressivité et dégressivité des tarifs**

A compter du 1er janvier 2010, le montant de la facture d'eau calculé en fonction du volume réellement consommé peut être établi soit sur la base d'un tarif uniforme au mètre cube, soit sur la base d'un tarif progressif.

Toutefois, un tarif dégressif peut être établi si plus de 70 % du prélèvement d'eau ne fait pas l'objet de règles de répartition des eaux en application de l'article L. 211-2 du code de l'environnement.

➤ **Redevances pour prélèvement des agences**

Arrêté du 9 novembre 2007 relatif aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (JORF 06-12-2007)

Décret 2007-1844 du 26 décembre 2007 relatif à la rémunération des exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement chargés de percevoir les redevances mentionnées aux articles L 213-10-3 et L 213.10-6 du Code de l'environnement (JORF du 29-12-2007)

Dans le cadre de la mise en forme des principes fixés par la LEMA en matière de redevances des agences de l'eau, cet arrêté précise le calcul de l'assiette de la **redevance pour prélèvement sur la ressource en eau**.

De plus, l'exploitant du service est en charge de percevoir **les 2 redevances assainissement** pour le compte des Agences de l'Eau (redevance pollution et **nouvelle** redevance pour modernisation des réseaux de collecte).

PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

➤ **Substances dangereuses**

Arrêté du 21 mars 2007 modifiant l'arrêté du 20 avril 2005 pris en application du décret du 20 avril relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses et l'arrêté du 30 juin relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses. (JORF n°105 du 05-05-2007 p 8013)

Circulaire du 7 mai 2007 définissant les « normes de qualité environnementale provisoires (NQE_p) » des 41 substances impliquées dans l'évaluation de l'état chimique des masses d'eau ainsi que des substances pertinentes du programme national de réduction des substances dangereuses (BOMEDD du 15-10-2007)

Cet arrêté intègre le suivi des substances de la DCE et vise à faciliter la rédaction des SDAGE 2009-2015 et la mise en place des programmes de mesure.

La circulaire fixe des normes de qualité environnementale provisoires (NQE_p) pour les 41 substances et familles de substances impliquées dans la définition du bon état chimique des eaux au titre de la DCE et pour 86 substances pertinentes au titre du programme d'action national de réduction des substances dangereuses (76/464/CEE)*. Elle définit également les objectifs de réduction fixés au niveau national pour les émissions de l'ensemble de ces substances et familles de substances dans les milieux aquatiques.

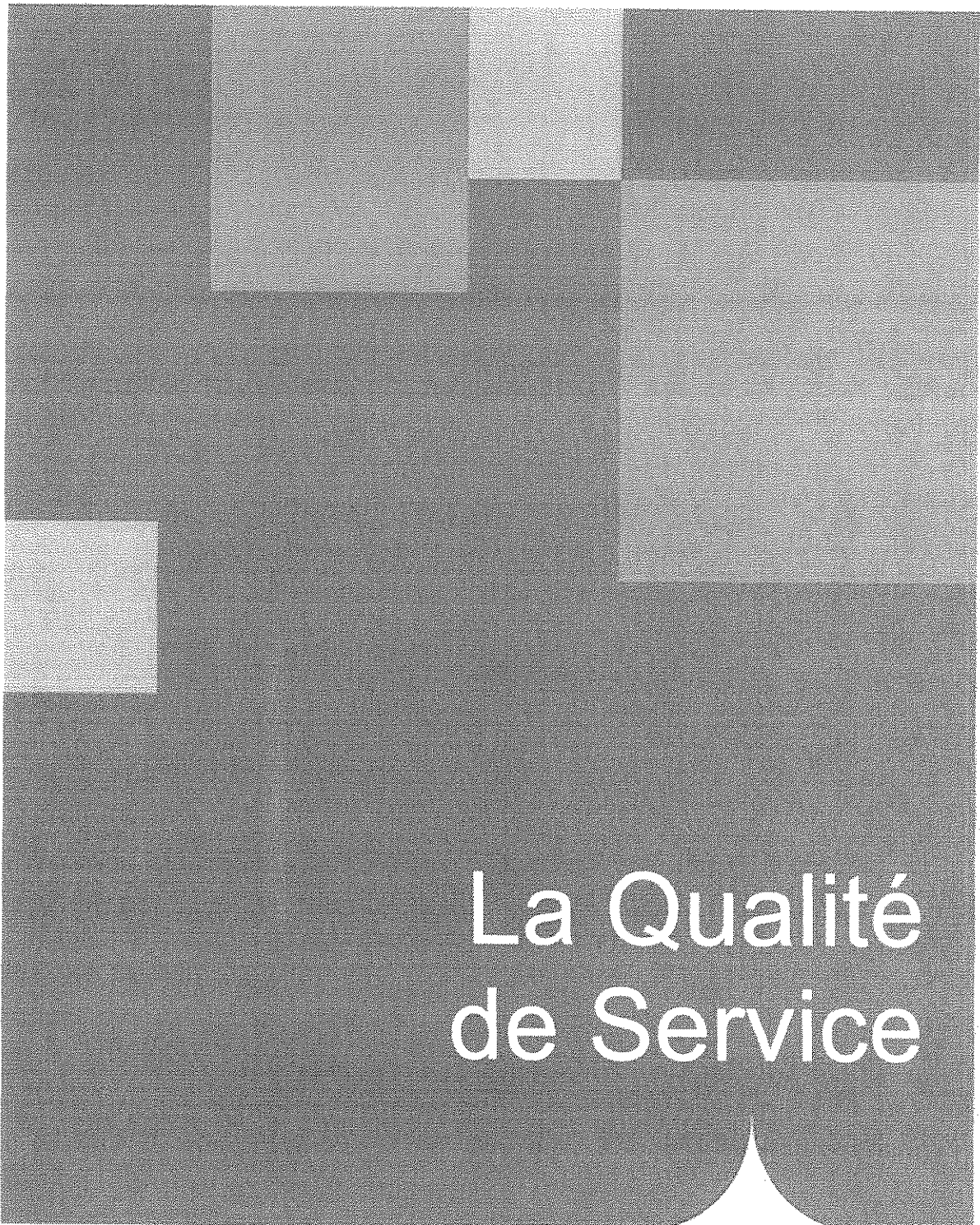
* La Directive 76/464/CEE devant être abrogée en 2013 et la Directive sur les normes de qualité environnemental, qui définit les normes pour les 41 substances de la DCE, devant être adoptée en 2008, ces textes ont un caractère provisoire.

➤ **Zones de protection des aires d'alimentation des captages**

Décret n°2007-882 du 14 mai 2007 relatif à certaines zones soumises à contraintes environnementales et modifiant le code rural (JORF du 15-05-2007).

Introduites par la LEMA (art L211-3 du Code de l'environnement), ces zones correspondent aux bassins d'alimentation des captages d'eaux potables existants ou potentiels à préserver.

- o Elles sont fixées et délimitées par arrêté du préfet pris après avis du CODERST, de la chambre départementale d'agriculture et le cas échéant de la CLE.
- o L'arrêté définit le programme d'action applicable à la zone, à l'égard de ses occupants, selon les objectifs à atteindre et en détaillant les moyens d'y parvenir.
- o Le programme d'action définit les mesures à promouvoir à l'égard des propriétaires et exploitants, (ex : apports en matière organique, diversification des cultures, etc..) et liste les aides publiques susceptibles d'être obtenues pour ces mesures.
- o Compte tenu de l'enjeu de ces zones, le préfet peut rendre obligatoire les mesures permettant d'atteindre les objectifs du programme qui ne seront pas atteints dans l'année suivant sa publication.
- o Le non respect d'une mesure du programme est passible d'une contravention de 5^{ème} classe.
- o Le programme d'action et le périmètre de la zone sont révisés au vu des résultats obtenus.



La Qualité de Service


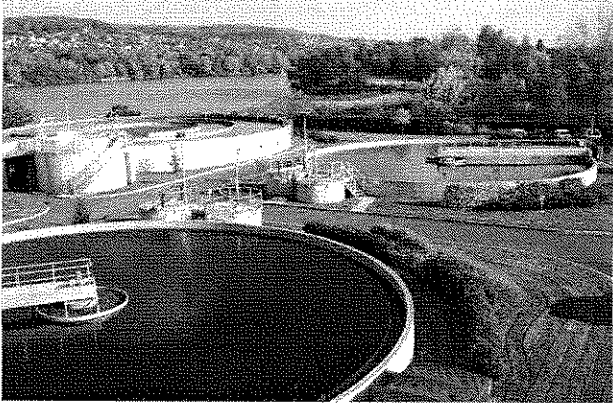
Les moyens du délégataire	30
Prestations de service offertes aux clients	35
Nouvelles prestations	42

Les moyens du délégataire

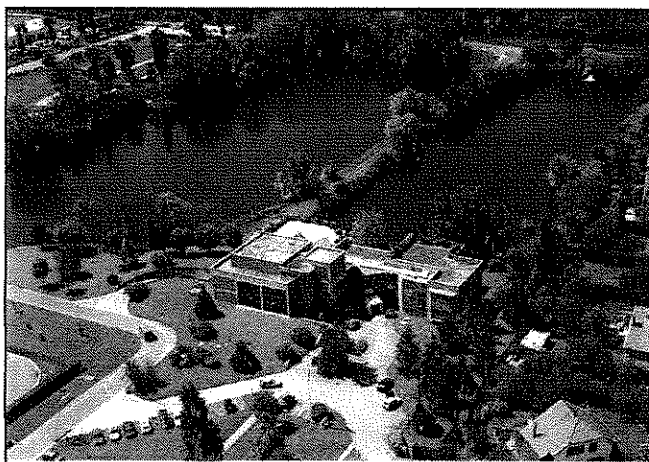
Implanté dans les Yvelines depuis 1924, le Centre Régional des Yvelines assurait alors la distribution de l'eau dans les communes du Vésinet, de Chatou et sur la rive droite du Pecq. Aujourd'hui son activité s'étend dans plusieurs départements : les Yvelines principalement, mais aussi les Hauts-de-Seine, le Val d'Oise et l'Eure.

Le Centre Régional des Yvelines est l'un des 31 centres régionaux de Lyonnaise des Eaux. Il fait partie de la délégation Ile-de-France.

→ Le Centre Régional des Yvelines de Lyonnaise des Eaux en chiffres

Eau potable	Assainissement
<p>Production :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 95 millions de m³/an - 8 usines de production <p>Distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 875 km de réseau de distribution <p>Population desservie :</p> <p>1 500 000 habitants dont 500 000 en direct et 1 000 000 desservis par l'intermédiaire d'autres distributeurs d'eau</p> <p>Clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 90 000 clients <p>Contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 63 communes partenaires 47 contrats 	 <p>Traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15,6 millions de m³/an - 18 stations d'épuration - 101 postes de relèvement <p>Collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1100 km de réseau <p>Population concernée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 250 000 équivalents habitants - 93 000 clients desservis <p>Capacité de traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 300 000 équivalents habitants <p>Contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 71 communes partenaires 29 contrats

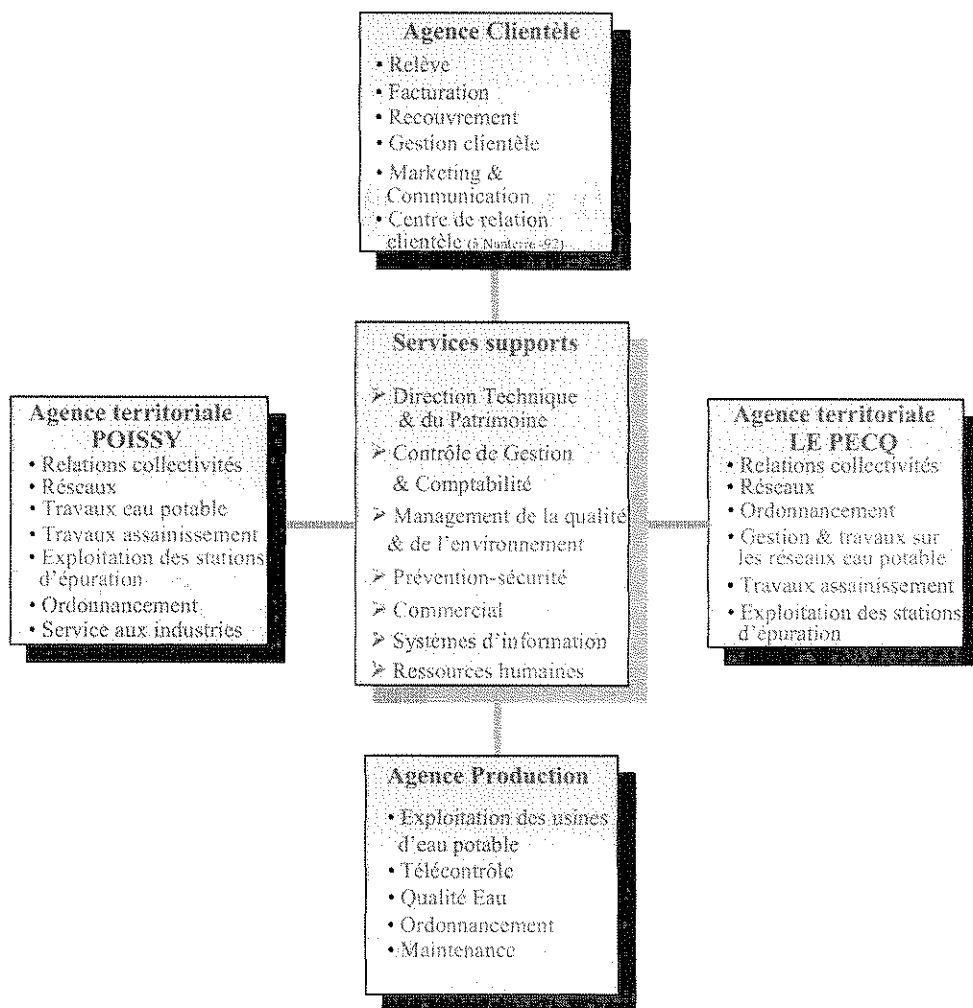
→ Une entreprise privée au service du public



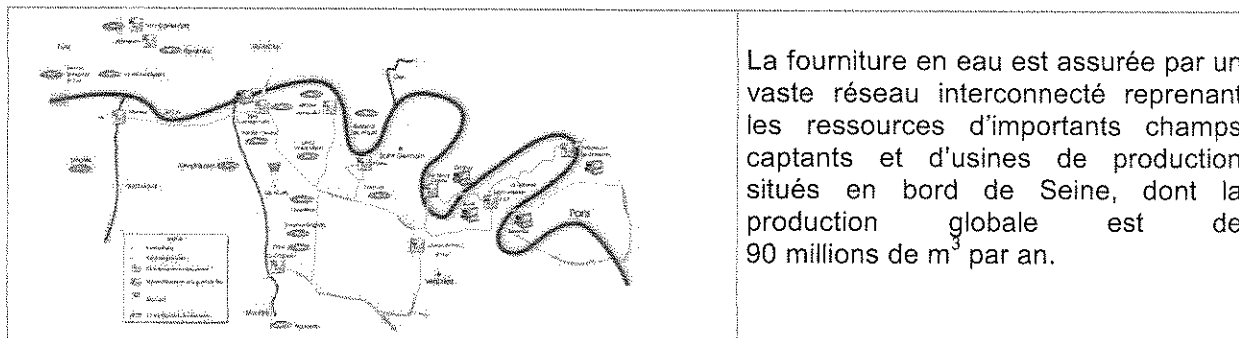
L'activité du Centre Régional des Yvelines est assurée par plus de 290 professionnels, formés aux techniques les plus avancées dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la relation client. Ces spécialistes sont toujours prêts à intervenir de jour comme de nuit, 365 jours par an. Tous s'engagent quotidiennement auprès des collectivités, des clients industriels et des consommateurs tant sur la qualité de l'eau que sur l'excellence des services.

Le Centre Régional des Yvelines s'articule autour de deux agences territoriales basées au Pecq et à Poissy, d'une agence production d'eau potable et d'une agence clientèle. Cette structure s'appuie sur des services supports tels que : la direction technique et du patrimoine, la cellule commerciale, les ressources humaines, le management de la qualité et de l'environnement, le contrôle de gestion, la prévention sécurité, l'informatique technique et de gestion.

Organigramme fonctionnel



Sécurité de l'approvisionnement et Qualité de l'eau



Le Centre Régional des Yvelines présente deux atouts :

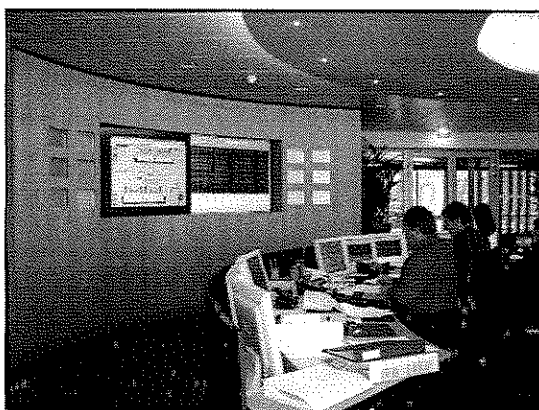
- Il gère deux installations de réalimentation artificielle de la nappe phréatique sur les champs captants du Pecq-Croissy et de Flins-Aubergenville. L'eau puisée directement ou indirectement (procédé bio) dans la Seine est épurée puis vient réalimenter la nappe par filtration naturelle dans des bassins spécialement aménagés. Cet apport d'eau de bonne qualité permet de maintenir en permanence le potentiel de la nappe phréatique exploitée, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.
- Il gère un réseau de canalisations entièrement interconnectées. Les unités de production sont reliées entre elles et aux réseaux d'autres distributeurs par des canalisations de transport de gros diamètre. Ce réseau garantit une grande sécurité dans la distribution d'eau par la diversité des ressources mises en commun.

La conjonction de ces éléments contribue à la sécurité de l'approvisionnement et à la qualité de l'eau distribuée aux consommateurs des Yvelines, notamment en période de sécheresse.

De plus, notre Société bénéficie de l'appui et de la technicité des centres d'expertise du Groupe Suez-Environnement (centre de recherche – CIRSEE -, bureaux d'études, laboratoire d'analyse à la pointe de la technologie, dont le Lab'Eau agréé COFRAC). Tous les domaines liés à l'eau et à l'environnement sont couverts : ressources en eau, traitement et qualité eau potable, collecte et traitement de dépollution eaux usées et pluviales, boues et déchets, automatismes et informatique avancée.

Si nécessaire, le Centre peut également faire appel à tous les moyens logistiques et organisationnels dont dispose SUEZ.

Une surveillance 24h/24 de l'approvisionnement



La totalité des ouvrages de production et de transport est entièrement automatisée et pilotée 24 heures sur 24 par un centre de télécontrôle régional basé au Pecq. Le centre de télécontrôle (ou dispatching), est équipé des technologies les plus récentes dans le domaine des télécommunications et permet de surveiller le remplissage des réservoirs et d'ajuster la production de manière à garantir la continuité de la distribution d'eau potable sur l'ensemble des communes de la Région.

En cas d'anomalie sur le réseau ou de pollution de la ressource, le dispatching peut prendre des initiatives :

- déclencher les interventions d'urgence des équipes d'astreinte 24h sur 24
- commander les usines à distance

- activer les différentes interconnexions possibles avec d'autres ressources de Lyonnaise des Eaux ou d'autres distributeurs.
- continuer à alimenter une zone affectée à partir d'autres ouvrages en garantissant une qualité de l'eau irréprochable.

Un n° de téléphone d'urgence est mis à la disposition des collectivités, permettant ainsi de joindre nos services 24 heures/24. Cette ligne "bleue" n° 01.30.15.18.18 "urgence élus et collectivités" est accessible, la nuit et le week-end.

Le Centre de Relation Clientèle est plus particulièrement réservé aux consommateurs.

Politique Qualité, Sécurité & Environnement

La politique du Centre Régional des Yvelines s'inscrit dans la démarche de développement durable lancée par Lyonnaise des Eaux.

L'entreprise a vocation à protéger l'environnement, à améliorer en continu la qualité des produits et services qu'elle fournit, à satisfaire ses clients et les aider en cas de besoin ou de difficulté, et à assurer le bien-être de ses collaborateurs dans leur travail.

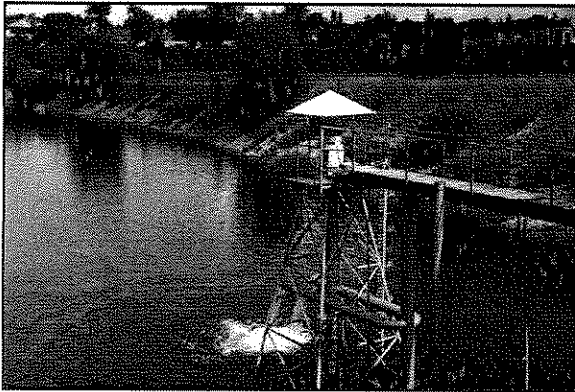
Pour atteindre ses Ambitions, le Centre Régional des Yvelines s'engage à :

- **Garantir la qualité du produit aux consommateurs** par l'établissement d'un système d'auto-contrôle qui découle de l'analyse du processus de fourniture d'eau potable.
- **Protéger l'environnement** par la diminution de l'impact de notre activité de services sur le milieu récepteur, en particulier via la prévention des pollutions, l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, l'amélioration de la qualité des eaux de rejets, le respect de la législation et les réglementations environnementales.
- **Accroître la qualité de service apportée aux clients** par une amélioration permanente de notre organisation, et par l'amélioration des compétences des collaborateurs.
- **Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur par :**
 - une démarche de prévention des risques, en s'appuyant en particulier sur des audits et en mettant en œuvre des actions d'amélioration (une Charte de la Prévention-Sécurité existe dans l'entreprise).
 - l'implication de chaque agence dans la réalisation d'un plan d'actions annuel lui permettant de réduire ses risques spécifiques.

Chaque collaborateur agit au quotidien de façon responsable et met tout en œuvre pour fournir aux clients la qualité de service qu'ils demandent, en assurant sa propre protection, celle d'autrui et en respectant le milieu environnant dans lequel il travaille.

Cette amélioration permanente s'inscrit dans le cadre d'une certification ISO 9001 de l'ensemble des services de l'entreprise et la certification ISO 14001 du système de production d'eau potable du Pecq-Croissy et de Flins-Aubergenville.

En certifiant ISO 14001 son système de production d'eau potable, le Centre Régional des Yvelines affirme sa volonté d'exercer son activité en préservant l'environnement. Il met en œuvre son Système de Management Environnemental conformément à la norme internationale ISO 14001 et s'engage ainsi à minimiser les impacts générés par ses activités dans le respect de la réglementation (maîtrise des déchets, prévention des pollutions).



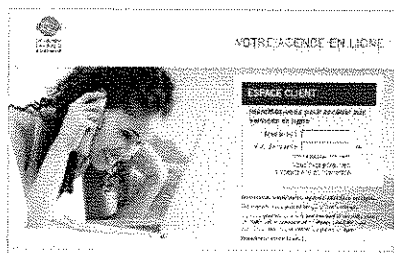
Le respect de l'environnement est au cœur de la stratégie et de la philosophie de Suez ; il s'inscrit dans une volonté d'améliorer durablement la qualité de la vie de nos concitoyens.



Pour garantir le respect de cette politique et des objectifs qui en découlent, le Système de Management Qualité Environnement Sécurité fait l'objet d'audits réguliers, par un organisme indépendant, LRQA.

Prestations de services offertes aux clients

Internet : « l'Agence en ligne »



- Votre compte
 - Vos factures
 - Votre consommation
 - Choisissez le prélèvement
 - Relevez l'index de votre compteur
 - Modifiez vos données personnelles
 - Demandez un devis de raccordement
 - Réalisez votre abonnement
- Contactez-nous

Pour répondre aux attentes de ses clients consommateurs et aux évolutions de leurs modes de vie, le Centre Régional Yvelines a lancé en avril 2005 son agence clientèle en ligne, accessible directement par le site Internet de Lyonnaise des Eaux : www.lyonnaise-des-eaux.fr.

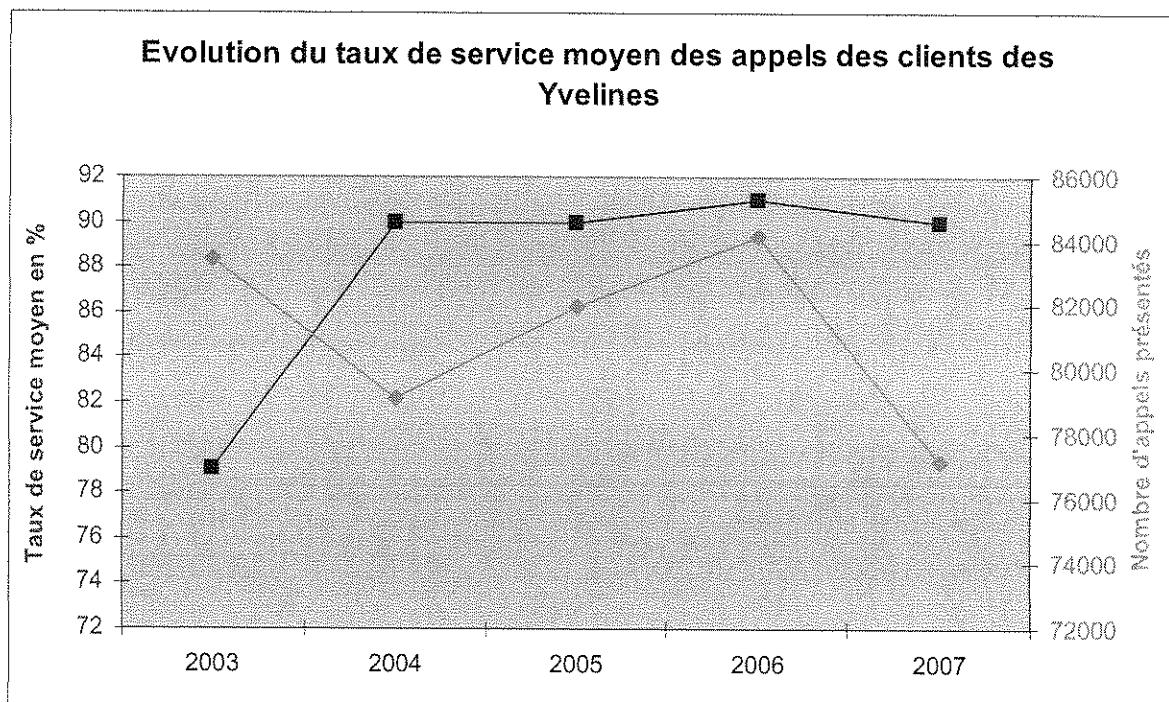
Ce service simplifie la vie des clients en leur offrant la possibilité d'entrer en contact avec nous, quand ils le souhaitent 24h/24 7j/7.

En 2007, près de 5 500 actes métier ont été effectués via notre site internet (contre 4000 en 2006).

Centre d'appels : l'accueil téléphonique des clients

Notre Centre de Relation Clientèle, basé à Nanterre est en charge de la relation clientèle par téléphone. Plus de 25 téléconseillers sont à l'écoute de nos clients du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00.

En 2007, près de 77 150 clients des Yvelines ont eu un contact téléphonique avec notre Centre d'appels, et 69 300 appels ont pu être traités. Le taux de service moyen annuel se situe à 90%.



Accompagnement social

• FSL : Fonds Solidarité Logement

Lyonnaise des Eaux porte un intérêt tout particulier à ses clients les plus démunis. L'entreprise agit au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public.

Un dispositif d'aide aux clients démunis de Lyonnaise des Eaux a été initié en 2000 dans le cadre d'une convention «Charte Solidarité Eau» signée avec le Ministère de l'emploi et de la solidarité, l'AMF et la FNCCR.

Aujourd'hui, le principe du guichet unique FSL (Fonds Solidarité Logement), instauré par la loi relative aux responsabilités locales d'août 2004, repose sur une gestion commune des différentes aides (téléphone, logement, gaz, électricité et eau).

Par cette action, Lyonnaise des Eaux renforce ses engagements, tant sur le plan financier pour aider au règlement des factures d'eau, que sur les volets de maintien du service public et de pédagogie vis-à-vis des personnes en difficulté.

En 2007 le Centre Régional des Yvelines a traité 68 dossiers de familles en difficulté et a abandonné à ce titre, près de 10 350 €.

• Surendettement

Suite au décret d'application relatif au rétablissement personnel et à la réforme du surendettement paru en février 2004, Lyonnaise des Eaux répond aux demandes de la Banque de France sur certaines dettes clients. Ainsi, 28 dossiers de surendettement ont été traités sur l'année 2007.

• Echéanciers

Dans certains cas particuliers (familles en difficulté, ou rencontrant temporairement des difficultés de paiement), Lyonnaise des Eaux peut proposer un échelonnement des paiements.

Un échéancier est alors proposé au client pour l'aider à gérer le solde de sa dette.

En 2007, il a ainsi été octroyé 2580 échéanciers à nos clients.

Relève de compteurs d'eau : Annonce de la date de passage du releveur

Depuis 2003, le Centre Régional des Yvelines a mis en place la distribution en boîtes aux lettres d'un document global informant le client des dates de tournées dans la commune.

En 2006, pour certaines communes nous avons opté pour un envoi personnalisé par courrier leur informant de la date de passage du releveur. Ce moyen de communication ayant rencontré un vif succès, il a été reconduit et élargi à d'autres communes sur l'année 2007.

Les clients reçoivent donc un courrier personnalisé leur indiquant la date exacte du passage du releveur.

Dégrèvement pour fuite



En cas de fuite d'eau après compteur et de surconsommation, et en fonction des dispositions contractuelles avec les collectivités, les clients peuvent demander un dégrèvement sur leur facture d'eau.

Le service Gestion clientèle prend en charge les demandes formulées par les clients : vérification des justificatifs de réparation de la fuite, traitement des dossiers de dégrèvement demandés aux tiers et émission des factures rectificatives.

Le Centre Régional des Yvelines a répondu ainsi en 2007 à plus de 660 demandes de dégrèvements (contre 600 en 2006 et 360 en 2005) représentant pour Lyonnaise des Eaux un volume d'eau total dégrèvé de près de 260 000 m³.

Magazine consommateurs : « l'Eau et Vous »



Le magazine "l'Eau & Vous" diffusé à l'ensemble des clients directs et indirects, répond à leur forte attente en matière d'information.

Le magazine instaure ainsi une relation de confiance et de proximité, de par la nature locale des informations apportées.

Le magazine a été diffusé au printemps 2007, et il a été mis en place à la fin de l'année 2007 une newsletter via le site internet « leauetvous.fr » diffusée à plus de 7000 internautes.

Ecoute client :

● Baromètre de satisfaction client

Chaque année un baromètre de Satisfaction Clientèle est réalisé au niveau national par un organisme de sondage indépendant l'institut TNS Sofres.

En 2007, 9310 clients particuliers ont été interrogés par téléphone, parmi lesquels 70% de clients directs, sur les différents centres du territoire, du 11 juin au 13 juillet 2007

Le panel de clients du Centre Régional Yvelines s'élève à environ 300 personnes.

RESULTATS

Ces résultats couvrent l'ensemble des communes que regroupent le Centre Régional Yvelines et sont comparés à la moyenne nationale des autres Centres régionaux Lyonnaise des Eaux et de ses filiales.

La consommation d'eau du robinet pour la boisson :

En 2007, **66%** de vos administrés déclarent boire de l'eau du robinet régulièrement ou occasionnellement (72% au national, 69% en 2006).

L'eau du robinet bénéficie en effet d'une bonne image auprès de vos administrés :

- **86%** disent avoir **confiance** en l'eau du robinet (88% au national)
- **95%** considèrent qu'elle est bien **contrôlée** (93% au national en 2007).
- **88%** considèrent qu'elle est **sûre** (89% au national en 2007).

Constat général au national

On observe depuis quelques années l'augmentation continue de la consommation d'eau du robinet comme eau de boisson. Le Baromètre du Cl.EAU de 2007 a enregistré un écart de 7% avec les eaux en bouteille au profit de la consommation d'eau du robinet

L'eau du robinet coûte 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille, et permet d'économiser environ 10 kg de déchets par an et par personne.

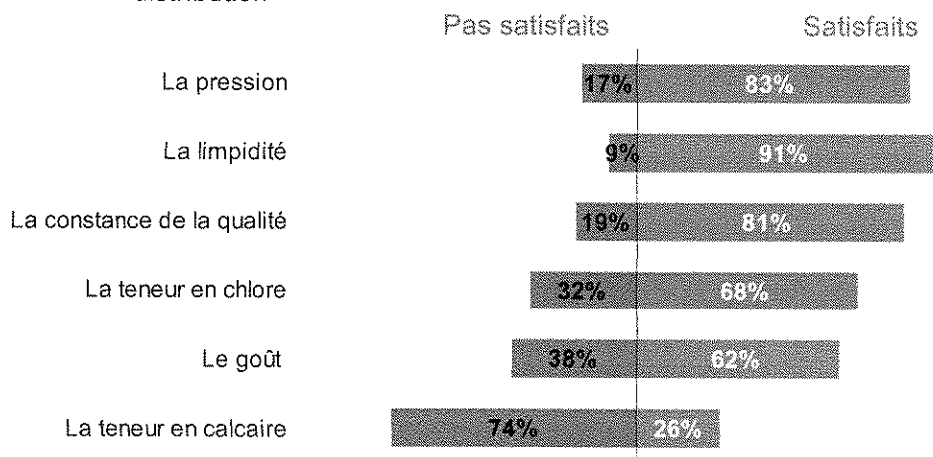
La qualité de l'eau du robinet

Les buveurs réguliers ou occasionnels du Centre régional Yvelines sont généralement satisfaits de la qualité de l'eau du robinet :

Ils donnent une note moyenne de satisfaction de **6,9/10** (7,3 /10 au national).

Des éléments de confort expliquent la consommation régulière ou non de l'eau du robinet :

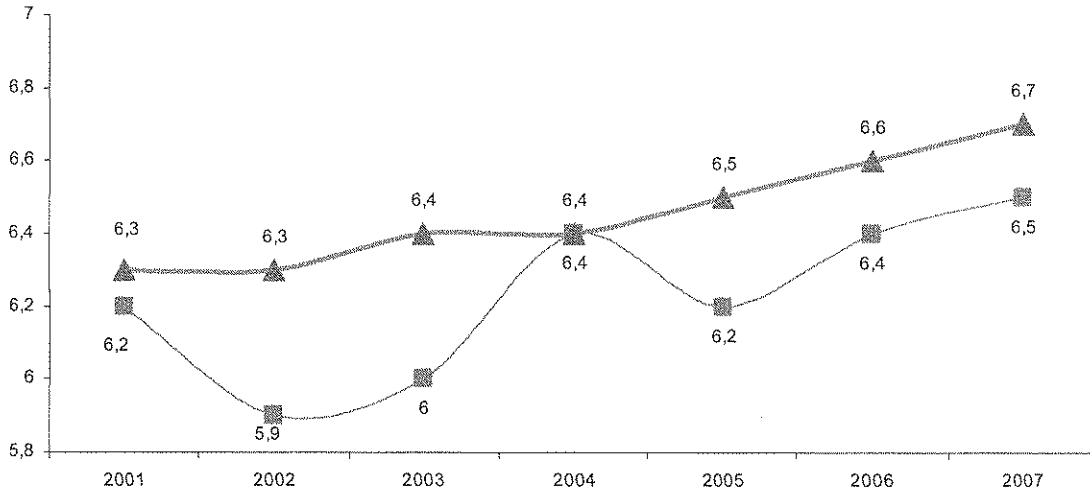
- le goût reste un facteur de non consommation d'eau du robinet et d'insatisfaction
- la présence de calcaire est aussi un critère d'insatisfaction dans certaines zones de distribution



La qualité du service

La perception globale des administrés est en tendance de plus en plus positive depuis plusieurs années.

Note moyenne sur 10 : ■ Centre régional Yvelines / ▲ Au National



Le niveau de satisfaction du prix des services de l'eau du Centre Régional Yvelines est de **5,8/ 10** (5,7 au national, équivalent aux notes moyennes constatées dans l'univers des services)

De façon générale, les administrés qui se sentent bien informés sur le prix du service de l'eau et de l'assainissement sont plus satisfaits du prix. Or, vos administrés sont encore moyennement satisfaits de l'accès et du contenu de l'information. Il s'agit d'un axe de progrès pour Lyonnaise des Eaux.

	Note moyenne sur 10 Centre Régional Yvelines 2007	Note moyenne sur 10 National 2007
<i>Bases</i>	301	9310
Facturation (clients directs)	7,2	7,3
Relevé des compteurs (clients directs)	7,1	7,1
Prix	5,8	5,7
Informations	4,7	4,9

L'image de l'organisme délégataire

Enfin, l'image de l'organisme délégataire est perçue positivement

	D'accord Centre Régional Yvelines 2007	D'accord National 2007
Bases	301	9310
Sérieux	95%	94%
Inspire confiance	89%	89%
Est un organisme dont les choix et décisions sont conformes à l'esprit d'une mission de service public	83%	83%
Dynamique	81%	82%
Transparent	76%	75%

Ce baromètre national est complété par un questionnaire individuel remis aux clients à l'issue de chacune de nos interventions techniques.

Site internet www.goutdeleau.com

Soucieux en permanence de la qualité de l'eau dans les Yvelines, nous avons lancé en 2006, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'eau un baromètre client, par internet, afin de récolter les avis réguliers de notre clientèle sur sa perception de la qualité et du goût de l'eau.

Des goûteurs d'eau volontaires répartis sur les communes distribuées par le centre Régional des Yvelines, goûtent l'eau à leur domicile et transmettent leurs observations sur le site www.goutdeleau.com. Les données sont analysées par les experts Qualité du centre, qui restituent les résultats aux goûteurs d'eau.

Des modifications pourront ainsi être apportées au traitement de l'eau dans les usines de production, mais aussi dans le circuit de distribution.

Les goûteurs d'eau volontaires reçoivent une formation à l'analyse des goûts de l'eau par les goûteurs d'eau professionnels du CIRSEE, le laboratoire de recherche de Lyonnaise des Eaux. On dénombre actuellement plus de 120 goûteurs d'eau inscrits. Ces clients sont régulièrement conviés à des réunions et des visites de sites (Usines, châteaux d'eau, Station d'épuration, Coulée verte).



Analyse des demandes clients

Chaque contact avec un client (téléphone, visite, courrier, internet...) est enregistré dans le système d'informations clientèle et répertorié parmi une centaine de motifs différents. Une analyse statistique permet de suivre la nature des demandes, l'évolution du taux de réclamation et l'émergence de nouvelles attentes.

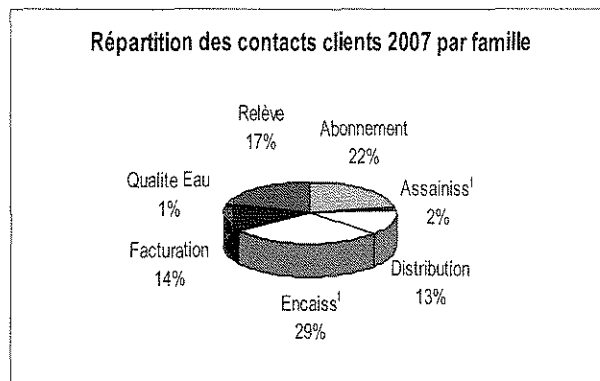
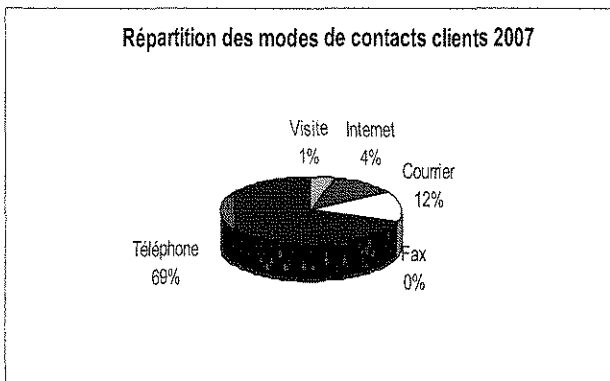
La satisfaction de nos clients est la préoccupation majeure de la Lyonnaise de Eaux. Dans ce but, des formations sont offertes tous les ans, aux chargés de clientèle pour optimiser la qualité de réponse apportée aux clients et améliorer la relation clientèle sur le terrain.

En cas de dysfonctionnement, le dossier est analysé par les personnes concernées afin de mettre en place des actions correctives.

Le Centre Régional Yvelines a enregistré plus de 115 000 contacts clients en 2007 (tous modes de contacts confondus).

Plus de **19 250** courriers clients ont été réceptionnés en 2007 (contre 15 600 en 2006 et 10 000 en 2005).

83% de ces courriers ont été traités sous un délai maximum de 5 jours.



Nouvelles prestations

↳ Optimiser la gestion patrimoniale des réseaux d'eau

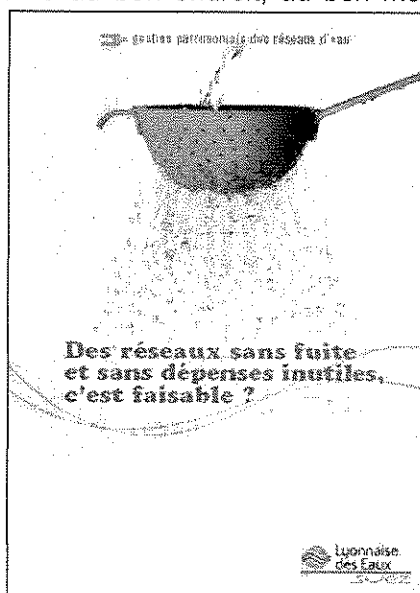
Les réseaux d'eau des collectivités constituent un patrimoine invisible et pourtant immense et précieux à transmettre en bon état aux générations futures. Les 856 000 km de canalisations du réseau français sont estimés à 85 milliards d'euros. Or il peut se dégrader au fil du temps si rien n'est entrepris, entraînant des baisses de performance, des coupures d'eau plus fréquentes, des coûts d'exploitation croissants et des pertes en eau.

La gestion patrimoniale des réseaux d'eau constitue un double enjeu pour les collectivités :

- Un enjeu économique : Comment investir chaque euro au bon endroit, au bon moment et uniquement là ?
- Un enjeu environnemental : le volume annuel des fuites est estimé à 1 milliard de m³ pour 6 milliards de m³ d'eau distribués chaque année. Comment renforcer la lutte contre les pertes en eau ?

Pour répondre aux attentes des collectivités, le Centre Régional des Yvelines de Lyonnaise des Eaux propose aujourd'hui une démarche spécifique et des outils innovants pour :

- Mieux connaître l'état des canalisations
- Diagnostiquer en continu et très rapidement des fuites sur le réseau
- Bâtir un plan de renouvellement optimisé à 5 ans par analyse multicritère et planifier le renouvellement sur les 15 prochaines années selon vos objectifs de qualité de service



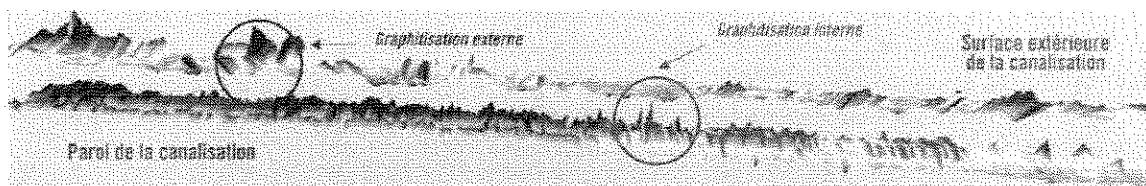
Quelle que soit la taille et la complexité du réseau d'eau, Lyonnaise des Eaux peut proposer une solution sur mesure adaptée aux besoins de la collectivité.

➤ Mieux connaître votre patrimoine réseau



Pour mieux connaître votre patrimoine réseau, Lyonnaise des Eaux met à votre disposition deux outils novateurs :

- notre Système d'Information Géographique (SIG) qui gère vos données patrimoniales (défense incendie, qualité de l'eau, historique des casses)
- notre méthodologie **SCANNER**. Innovation Lyonnaise des Eaux, SCANNER diagnostique le niveau de corrosion interne et externe de vos canalisations métalliques sans interruption de service.



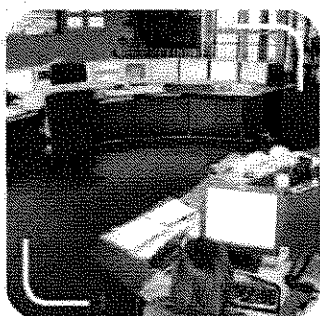
Représentation numérique de l'enregistrement du profil de corrosion sur les parois d'une canalisation (interne/externe).

Diagnostiquer en continu et très rapidement des fuites sur le réseau

Les fuites en eau sur le réseau de distributions sont dues aux fuites :

- Les fuites visibles, qui parviennent à la surface du sol et qui sont détectables visuellement ;
- Les fuites invisibles, non repérables visuellement (pertes de volume importantes) mais détectables par des techniques diverses comme la détection acoustiques

Ces fuites représentent un impact environnemental et financier important et elles nuisent à la qualité de vie des riverains.



AVERTIR est le système Lyonnaise des Eaux d'alerte et de veille permanente par télésurveillance du réseau.

AVERTIR permet de bénéficier d'un diagnostic permanent et très rapide des fuites sur le réseau : votre réseau « téléphone » en cas de fuite. Il permet de lutter contre le gaspillage de la ressource en eau et d'allonger la durée de vie du réseau par une exploitation et un entretien de spécialiste : moins d'une semaine entre la détection de la fuite et sa réparation.

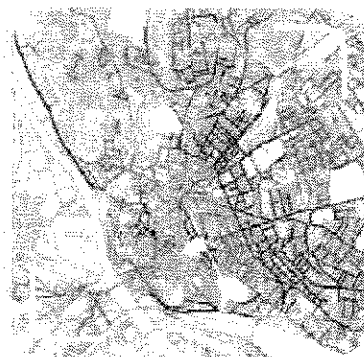
Renouveler et développer votre réseau en connaissance de cause

“
Vous investissez
chaque euro au bon
endroit, au bon
moment et
uniquement là
”

Un renouvellement anticipé augmenterait significativement le coût du service. A l'inverse, le report des renouvellements nécessaires pénaliserait les générations futures tout en dégradant progressivement la qualité du patrimoine et le service rendu. Par exemple, l'apparition d'une fuite peut entraîner une dégradation accélérée ou une gêne significative pour la circulation si elle n'est pas réparée rapidement. De plus, des fuites répétées sur une canalisation la fragilisent. Une politique de renouvellement purement fonctionnel (qui consiste à maintenir le patrimoine en état de fonctionnement), n'est pas optimale car elle ne tient pas nécessairement compte du vieillissement et de ses incidences à long terme.

Avec la méthode **ANTICIPER** développée par Lyonnaise des Eaux, vous élaborez la meilleure politique de gestion patrimoniale de vos réseaux d'eau potable par une analyse multicritères des facteurs de vieillissement des canalisations comme la géotechnique ou l'hydrogéologie du milieu environnant, les vibrations et charges roulantes, le diamètre, le matériau...

ANTICIPER vous permettra de disposer d'un véritable outil de planification du renouvellement des canalisations selon un ordre de priorité de remplacement sur un horizon court terme de 5 ans.





Comptes de la délégation

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation	46
Les investissements contractuels	56
Les données financières	59

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2007

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2006	2007	Ecart en %
PRODUITS	4 505	4 644	3,1%
Exploitation du service	3 030	3 077	
Collectivités et autres organismes publics	1 411	1 479	
Travaux attribués à titre exclusif	34	44	
Produits accessoires	30	44	
CHARGES	4 044	4 252	5,1%
Personnel	311	318	
Energie électrique	1	1	
Eau livrée au réseau	1 514	1 514	
Produits de traitement	0	0	
Analyses	0	0	
Sous-traitance, matières et fournitures	95	101	
Impôts locaux et taxes	4	5	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	133	119	
• télécommunication, postes et télégestion	14	14	
• engins et véhicules	17	19	
• informatique	30	30	
• assurance	14	14	
• locaux	9	8	
Frais de contrôle	0	0	
Ristournes et redevances contractuelles	0	1	
Contribution des services centraux et recherche	99	108	
Collectivités et autres organismes publics	1 411	1 479	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	322	450	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	47	48	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	44	45	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	52	50	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	1	1	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	11	12	
Résultat avant impôt	460	392	-14,9%
Impôt sur les sociétés (calcul normalif)	158	135	
RESULTAT	302	257	-14,9%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation 2007

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

Détail des produits

en milliers d'euros	2006	2007	Ecart en %
TOTAL	4 505	4 644	3,1%
Exploitation du service	3 030	3 077	1,5%
• Partie fixe	211	216	
• Partie proportionnelle	2 812	2 856	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	7	5	
Collectivités et autres organismes publics	1 411	1 479	4,8%
• Part Collectivité	109	96	
• Redevance prélèvement	235	255	
• Redevance pollution	1 061	1 123	
• Taxe sur les voies navigables	6	5	
Travaux attribués à titre exclusif	34	44	31,0%
• Branchements	34	44	
Produits accessoires	30	44	48,9%
• Facturation et recouvrement de la redevance	4	14	
• Facturation et recouvrement autres comptes des tiers	3	6	
• Autres produits accessoires	22	25	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Méthode d'élaboration

PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2007

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.
- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.
- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.
- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.
- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.
- Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :
 - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
 - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

Sommaire

I.	ORGANISATION DE LA SOCIETE.....	4
II.	LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION.....	5
III.	LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES.....	7
IV.	APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS.....	10
V.	IMPÔT SUR LES SOCIETES.....	10

I. ORGANISATION DE LA SOCIETE

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de Lyonnaise des Eaux France s'appuie sur le Centre Régional qui est l'unité de base.

1. Le Centre Régional est l'unité de base de l'organisation de la société

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.
- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de Lyonnaise des Eaux France.

2. Le Centre Régional dispose de sa propre comptabilité d'établissement

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.
- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des centres.
- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité du Centre Régional.

L'organisation de Lyonnaise des Eaux France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges déclarées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

1. Eléments directement imputés par contrats

- Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.
- Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros, ristournes contractuelles, taxe professionnelle, taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.
- La rubrique « Eau livrée au réseau » correspond aux coûts de production de l'eau potable issue des installations appartenant à Lyonnaise des Eaux France et alimentant le réseau interconnecté géré par le Centre Régional Yvelines. Ils comprennent les charges d'exploitation et le coût économique des installations.

2. Eléments déclarés sur une base technique

- Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clef technique.
- Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.

a – Clés reposant sur des critères physiques :

Activité	Clé
Production eau potable	Volume eau potable livré au réseau (m3)
Distribution – entretien des canalisations	Longueur réseau de distribution (ml)
Distribution – entretien des branchements	Nombre de compteurs
Distribution - charges de structure	Volume d'eau potable consommé (m3)
Clientèle et marketing	Nombre de clients équivalents
Charges et Produits travaux de branchements neufs	Nombre de branchements neufs réalisés
Produits accessoires	Volume d'eau potable consommé (m3)

b – Clés reposant sur des critères financiers :

Activité / Nature	Clé
Charges MO annexes (participation, retraites, et autres)	Charges de personnel directes

3. Charges indirectes

- La contribution des services centraux et recherche est répartie sur l'ensemble des activités de la société, et ses filiales.
- Cette contribution et les frais généraux du centre régional déduction faite de la quote-part affectée à la production de l'eau potable issue des installations appartenant à Lyonnaise des Eaux France, sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par le centre.
- La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées: achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par Lyonnaise des Eaux France.

4. La participation et l'intéressement des salariés

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les centres régionaux, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Après déduction de la quote-part affectée à la production de l'eau potable issue des installations appartenant à Lyonnaise des Eaux France, elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.

L'intéressement, comptabilisé dans les centres régionaux, est réparti suivant la même règle.

III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des centres régionaux.

1. Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

- a. garantie pour continuité du service,
- b. programme contractuel,
- c. fonds contractuel,

a. « **Garantie pour continuité du service** » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

b. « **Programme contractuel de renouvellement** » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La traduction économique des items a et b de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

2. Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

- a. programme contractuel,
- b. fonds contractuel,
- c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
- d. investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...).

b. « **Fonds contractuels** » : cette rubrique est à renseigner lorsque, le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat. Le taux de financement est fixé à 6,41% pour les investissements réalisés au cours de l'année 2007.

La méthode consiste à calculer l'annuité d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements prévus sur la durée du contrat.

3. Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

- Cas des compteurs ('charges relatives aux compteurs du domaine privé):

Dans les installations du Domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, au coût moyen pondéré du capital de Lyonnaise des Eaux France égal à 6,32%

La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs de 14 ans.

- Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de Lyonnaise des Eaux France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ...ainsi que les biens du domaine privé incorporel, notamment les logiciels.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par le coût moyen pondéré des capitaux de Lyonnaise des Eaux France égal à 6,32%

Après déduction de la quote-part affectée à la production de l'eau potable issue des installations appartenant à Lyonnaise des Eaux France, la charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

4. Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à 3,86%

IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

V. IMPÔT SUR LES SOCIETES

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le taux applicable est de 34,43%

Les investissements contractuels

Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité.

Les travaux neufs sont représentés par les opérations de créations d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif).

→ Equipements et Génie Civil

		Dépenses HT en euros au 31/12/07
	Libellés Projets	
RENOUVELLEMENT	Garantie de continuité de service	
	Forage Artésien de St Germain : Compteur Agence de l'Eau n°403	
	Forage Artésien de St Germain : Réhabilitation du génie civil de la cabine (maçonnerie & peinture)	
	Réservoir de Fourqueux : Réhabilitation de la vidange	
	Réservoir de Fourqueux : Renforcement aménagement accès regard vidange	
	Réservoirs de St Germain : Etanchéité de l'intérieur et réhabilitation de l'extérieur	
	Station de reprise d'Hennemont : Compteur groupe 2	
		173 570,39

→ Réseaux, branchement et compteurs

		Dépenses HT en euros au 31/12/07
	Libellés projets	
TRAVAUX NEUFS	Comptage n°507 XY av C.Gounod	
	Comptage n°508 XY bd H.Berlioz	
RENOUVELLEMENT	Garantie de continuité de service	
	Prélocalisateurs permanents	
	Vannes St Germain en Laye	
	Canalisation rue de l'Etang	
	Canalisation rue d'Alger	
	Canalisation rue de la surintendance	
	Canalisation rue François Bonvin	
	Canalisation Route de Maisons Laffitte	
	Branchements isolés	
	Branchements plomb	
		491 953,09

Renouvellement des canalisations

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, Lyonnaise des Eaux a engagé en concertation avec la collectivité, les opérations de renouvellement des canalisations suivantes :

	Linéaire	Diamètre	Nature	Brts*
rue de la Surintendance	88	60	fonte	1 / 0
rue de l'Etang	110	63	poly	0 / 0

* Branchements renouvelés dans l'opération (plomb/autres)

Ces travaux ont conduit l'abandon des réseaux suivants :

	Linéaire	Diamètre	Nature
rue d'Alger	122	40	Fonte
rue d'Alger	155	60	Fonte
rue de la Surintendance	88	63	Poly
Rue de l'Etang	110	60	Fonte

Renforcement des canalisations (obligations contractuelles Ldef)

Par ailleurs, Lyonnaise des Eaux a engagé en concertation avec la collectivité, les opérations de renforcement des canalisations suivantes :

	Linéaire	Diamètre	Nature	Brts*
rue Bonvin	61	125	poly	10/0
place de la Victoire	50	125	poly	0/0
Route de Maisons Laffitte	195	180	poly	0/0

* Branchements renouvelés dans l'opération (plomb/autres)

Ces travaux ont conduit l'abandon des réseaux suivants :

	Linéaire	Diamètre	Nature
rue Bonvin	61	60	Fonte
Place de la Victoire	50	60	Fonte
Route de Maisons Laffitte	195	135	Fonte

→ **Programme accéléré de renouvellement des branchements en plomb**

Lyonnaise des Eaux s'est engagée à renouveler les branchements en plomb encore en service sur le réseau de distribution afin de respecter la réglementation sur l'eau destinée à la consommation humaine (décret 2001-1220). Cette réglementation, entrée dans une nouvelle phase le 25 décembre 2003 fixe la concentration maximale admissible de 25 µg/l pour le plomb jusqu'en 2013. A partir de 2013, cette concentration maximale sera abaissée à 10 µg/l en 2013.

L'objectif est de réhabiliter 250 branchements en plomb par an.

Le plan d'action proposé prévoit :

- la détermination et planification du programme de travaux (en prenant en compte les programmes de renouvellement de voirie communaux);
- la préparation des travaux, suivi, contrôle et réception ;
- un programme de communication et d'information des usagers ;
- le suivi des relations avec les clients.

Au delà des travaux de renouvellement de canalisation, le programme accéléré a aussi porté en 2007 sur les rues suivantes :

	Nombre de branchements plomb remplacés
Rue du docteur Larget	17
Rue de Pologne	34
Rue de Poissy	10
Rue du Vieux Marché	22
Rue Victor Hugo "phase 1"	11
Rue Félicien David (nourrice)	34
Rue Alexandre Dumas	8
Rue Claude Debussy	18
Rue Victor Hugo "phase 2"	15
Passage Félicien David	2
Rue de Feuillancourt	5
Rue des Monts Grevets	8
Rue de Bellevue	4
Rue Schnapper	3
Rue D'Alger	30
Total	221

Par ailleurs, **28** branchements en plomb ont également été renouvelés dans le cadre d'interventions isolées ou dans le cadre des opérations de renouvellement et/ou de renforcement de canalisation.

Au cumul, ce sont **249** branchements qui ont été renouvelés en 2007.

Une fois l'action concernant les branchements publics terminée, les infrastructures de distribution **publiques** de votre collectivité seront conformes à la réglementation. L'obtention d'une eau conforme au robinet dépendra alors uniquement de la suppression des conduites en plomb des réseaux intérieurs privés, opération à la charge des propriétaires.

Les données financières

SUIVI DES DECLARATIONS ET REVERSEMENTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

DECLARATIONS EAU		1 ER SEMESTRE 2007			2 EME SEMESTRE 2007			TOTAL ANNEE 2007	
numéro	Nom déclaration	m3 déclarés	Montants déclarés	date d'envoi déc.	m3 déclarés	Montants déclarés	date d'envoi déc.	m3 déclarés	Montants déclarés
40004	Part de la Ville Eau St Germain en Laye	1 375 119	55 005,98	10.08.07	1 035 384	41 415,45	13.02.08	2 410 503	96 421,43



Annexes

Glossaire

FP2E : Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant (CE, 23 mai 1962, Société financière d'exploitations industrielles, rec. CE, p.342)

Les biens de reprises sont ceux qui peuvent être repris par la collectivité en fin de contrat, moyennant un prix et sans que le fermier puisse s'y opposer. Le fermier est censé être propriétaire de ces biens pendant toute la durée du contrat et jusqu'à l'exercice effectif de son droit de reprise par la collectivité (TC, 2 décembre 1968, EDF, rec. CE, p.803, JCP 1969, n° 15908, note J.Dufau).

Le taux d'interruption de service non programmées correspond au nombre total d'interruptions non programmées affectant plus d'un branchement pour 1000 habitants
Une interruption programmée n'ayant pas fait l'objet d'une information préalable auprès des usagers 24 h au moins à l'avance est considéré comme non programmée. au nombre de débordements ou d'inondations survenus dans les locaux des usagers pour 1000 abonnés.

Le taux de conformité des analyses bactériologiques DDASS correspond au nombre d'analyses bactériologiques conformes sur le nombre d'analyses bactériologiques réalisées

Le taux de conformité des analyses physico-chimiques DDASS correspond au nombre d'analyses physico-chimiques conformes sur le nombre d'analyses physico-chimiques réalisées.

L'indice linéaire de pertes et d'eau consommée non comptée correspond au ratio entre le volume de pertes (c'est-à-dire la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé) et le linéaire de réseau de desserte

La politique patrimoniale du réseau est un indice chiffré de 0 à 100 qui est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource correspond au niveau d'avancement (exprimé en pourcentage) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribué.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% aucune action

20 % études environnementales et hydrogéologiques en cours

40 % périmètre défini (étude hydrogéologique terminée)

50% dossier déposé en préfecture

60% arrêté préfectoral signé

80% arrêté préfectoral mis en œuvre (acquisition de terrains, publicité foncière des servitudes et travaux terminés.)

100% arrêté préfectoral mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi d'application.

Le rendement net d'utilisation de la ressource correspond au ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable

Le taux de réclamations reprend les réclamations écrites, relatives au service de l'assainissement collectif, de toute nature à l'exception de celles relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisés par 1000.

La formule de calcul du taux d'impayés sur les factures de l'année N-1 au 31/12 de l'année N est la suivante : = (Montant d'impayés TTC au 31/12/N des factures émises au titre de l'année N-1) / (Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1) X 100

VOTRE AGENCE LYONNAISE DES EAUX FRANCE
42 rue du Pt Wilson - BP 56 - 78231 Le Pecq Cedex
vous accueille du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Service Clients : Tél. 0 810 379 379
du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00
le Samedi matin de 8h00 à 13h00
Contactez-nous sur nos sites Internet :
www.lyonnaise-des-eaux.fr



Monsieur DELAU

Adresse desservie :

1, rue de l'Hôtel de Ville

78100 ST GERMAIN EN LAYE

URGENCES 24h/24

0 810 879 879

VOTRE REFERENCE

999999-99

FACTURE 31 DECEMBRE 2007
Service de l'Eau de ST GERMAIN EN LAYE

Messages

Présentation simplifiée
de votre facture

détail au dos

VOTRE CONSOMMATION 120M3

	m3	Prix moyen * du m3	Montant TTC
Abonnement			34,18
Consommation	120	2,49	298,80
TOTAL			332,98
Solde antérieur			0,00

NET A PAYER

332,98 €

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le :

Règlement à réception sans escompte.

* Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

FX 1

Montant
332,98 €

Talon détachable à joindre à votre règlement dans l'enveloppe réponse ci-jointe :

Adresse de paiement : LYONNAISE DES EAUX FRANCE - Centre 35

94962 CRETEIL Cedex

Client : 999999-99

Monsieur DELAU

1, rue de l'Hôtel de Ville

78100 ST GERMAIN EN LAYE

N° COMPTEUR	NOUVEL INDEX	ANCIEN INDEX	CONSOMMATION
123			120 m3

S.A. au capital de
422.224.040 euros

SIRET 410 034 607 000 29

Détail de votre facture

Réf. : 999999-99 / N° Facture : 000-0303-02

	Quantité	Prix Unitaire € HT	Montant Consommation € HT	Montant Abonnements et autres € HT	Sous-totaux € HT	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU						
ABONNEMENT						
01 51 Part Lyonnaise des Eaux France				32,40		5,5
CONSOMMATION						
01 21 Part Lyonnaise des Eaux France	120m3	1,0793	129,52			5,5
02 01 Part de la Ville de Saint Germain en Laye	120m3	0,0400	4,80			5,5
08 01 Part Agence de l'Eau préservation ressource	120m3	0,1042	12,50			5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
						77,39
03 01 Part Lyonnaise des Eaux SIA Boucle de Seine	120m3	0,0181	2,17			5,5
03 02 Part Lyonnaise des Eaux SIA Région St Germain	120m3	0,0571	6,85			5,5
04 02 Part de la ville de Saint Germain en Laye	120m3	0,1020	12,24			0,0
04 32 Part Syndicat Intercommunal Boucle de Seine	120m3	0,0277	3,32			5,5
04 62 Part Syndicat Région de Saint Germain en Laye	120m3	0,0590	7,08			5,5
04 30 Part Syndicat de l'Agglomération Parisienne	120m3	0,3811	45,73			5,5
ORGANISMES PUBLICS						
						59,65
ETAT						
07 01 Taxe sur les consommations d'eau	120m3	0	0,00			5,5
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE						
08 16 Lutte contre la pollution	120m3	0,4951	59,41			5,5
06 01 VOIES NAVIGABLES DE FRANCE						
	120m3	0,0020	0,24			5,5
TOTAL HT			283,86	32,40	316,26 *	
MONTANT TVA (à 5,5%)			14,94	1,78	16,72	
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits			298,80	34,18	332,98	
NET A PAYER					332,98 €	

* Dont 170,94 € pour LYONNAISE DES EAUX FRANCE

COMMENTAIRES

Le prix des services de reau et des eaux usées est décidé par la collectivité locale dans le cadre d'un contrat avec le distributeur.

ABONNEMENT :

Montant correspondant aux coûts de la mise à disposition du service de distribution d'eau. Il inclut les frais fixes du service : la location et l'entretien du compteur, l'entretien du branchement et les frais de gestion de votre compte.

Son prix dépend du calibre du compteur.

CONSOMMATION :

Le prix du mètre cube couvre le prélèvement de l'eau, son traitement et sa distribution jusqu'à votre domicile, l'entretien et le renouvellement des réseaux et des branchements en domaine public.

La part de la ville est utilisée pour le financement des investissements pour l'amélioration des installations.

EAUX USEES :

Ce service correspond à la récupération des eaux usées en vue de leur traitement en station d'épuration. La part Lyonnaise des eaux est la contrepartie des charges d'exploitation. Les collectivités assurent le contrôle du service et financent la construction des ouvrages.

Le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne a pour mission de poursuivre la réalisation du programme général d'assainissement de la ville de Paris et des départements de la région.

AGENCE DE L'EAU :

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics, qui ont pour mission de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau.

Elles contribuent à bâtir des "plans pour l'eau" dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à ce plan.

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE :

Cet établissement public prélève une taxe pour financer l'équipement et l'entretien des voies navigables. Elle s'applique aux services d'eau pour lesquels l'eau est prélevée ou rejetée dans une des voies navigables du pays.

Cette taxe est répercutée sur le prix de l'eau conformément à la délibération municipale du 12/05/93.

VOTRE AGENCE LYONNAISE DES EAUX FRANCE
42 rue du Pt Wilson - BP 56 - 78231 Le Pecq Cedex
vous accueille du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Service Clients : Tél. 0 810 379 379
du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00
le Samedi matin de 8h00 à 13h00
Contactez-nous sur nos sites Internet :
www.lyonnaise-des-eaux.fr



Monsieur DELAU

Adresse desservie :

1, rue de l'Hôtel de Ville

78100 ST GERMAIN EN LAYE

URGENCES 24h/24 0 810 879 879

VOTRE REFERENCE

999999-99

FACTURE

31 DECEMBRE 2007

Service de l'Eau de

ST GERMAIN EN LAYE (l'Hautil)

Messages

Présentation simplifiée
de votre facture

détail au dos

VOTRE CONSOMMATION	120M3
--------------------	-------

	m3	Prix moyen * du m3	Montant TTC
Abonnement			34,18
Consommation	120	2,84	340,74
TOTAL			374,92
Solde antérieur			0,00

NET A PAYER

374,92 €

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le :

Règlement à réception sans escompte.

* Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

FXX1

Talon détachable à joindre à votre règlement dans l'enveloppe réponse ci-jointe :

Adresse de paiement : LYONNAISE DES EAUX FRANCE - Centre 35
94962 CRETEIL Cedex

Montant
374,92 €

Client : 999999-99

Monsieur DELAU

1, rue de l'Hôtel de Ville

78100 ST GERMAIN EN LAYE

St_GERMAIN (l'Hautil).xls

N° COMPTEUR	NOUVEL INDEX	ANCIEN INDEX	CONSOMMATION
123			120 m3

S.A. au capital de:

422.224.040 euros

SIRET 410 034 607 000 29

Détail de votre facture

Réf. : 999999-99 / N° Facture : 000-0303-02

	Quantité	Prix Unitaire € HT	Montant Consommation € HT	Montant Abonnements et autres € HT	Sous-totaux € HT	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU					179,22	
ABONNEMENT						
01 51	Part Lyonnaise des Eaux France			32,40		5,5
CONSOMMATION						
01 21	120m3	1,0793	129,52			5,5
02 01	120m3	0,0400	4,80			5,5
08 01	120m3	0,1042	12,50			5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					117,85	
03 07	120m3	0,2030	24,36			5,5
04 01	120m3	0,2143	25,72			0,0
04 63	120m3	0,1837	22,04			5,5
04 30	120m3	0,3811	45,73			5,5
ORGANISMES PUBLICS					59,65	
ETAT						
07 01	120m3	0	0,00			5,5
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE						
08 16	120m3	0,4951	59,41			5,5
06 01 VOIES NAVIGABLES DE FRANCE						
	120m3	0,0020	0,24			5,5
TOTAL HT			324,32	32,40	356,72 *	
MONTANT TVA (à 5,5%)			16,42	1,78	18,20	
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits			340,74	34,18	374,92	
NET A PAYER					374,92 €	

* Dont 186,28 € pour LYONNAISE DES EAUX FRANCE

COMMENTAIRES

Le prix des services de l'eau et des eaux usées est décidé par la collectivité locale dans le cadre d'un contrat avec le distributeur.

ABONNEMENT :

Montant correspondant aux coûts de la mise à disposition du service de distribution d'eau. Il inclut les frais fixes du service : la location et l'entretien du compteur, l'entretien du branchement et les frais de gestion de votre compte.

Son prix dépend du calibre du compteur.

CONSOMMATION :

Le prix au mètre cube couvre le prélèvement de l'eau, son traitement et sa distribution jusqu'à votre domicile, l'entretien et le renouvellement des réseaux et des branchements en domaine public.

La part de la ville est utilisée pour le financement des investissements pour l'amélioration des installations.

EAUX USEES :

Ce service correspond à la récupération des eaux usées en vue de leur traitement en station d'épuration.

La part Lyonnaise des Eaux est la contrepartie des charges d'exploitation. Les collectivités assurent le contrôle du service et financent la construction des ouvrages.

Le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne a pour mission de poursuivre la réalisation du programme général d'assainissement de la ville de Paris et des départements de la région.

AGENCE DE L'EAU :

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics, qui ont pour mission de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau.

Elles contribuent à bâtir des "plans pour l'eau" dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à ce plan.

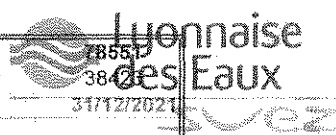
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE :

Cet établissement public prélève une taxe pour financer l'équipement et l'entretien des voies navigables. Elle s'applique aux services d'eau pour lesquels l'eau est prélevée ou rejetée dans une des voies navigables du pays.

Cette taxe est répercutée sur le prix de l'eau conformément à la délibération municipale du 12/05/93.

SAINT GERMAIN-EN-LAYE

code INSEE: 78551
Nb. habitants: 38
du 09.11.00 31/12/2021



Contrat EAU: VILLE DE ST GERMAIN EN LAYE concession avenant n°2
prix révisé annuellement en décembre
ASSAINT.: S.I.A DE LA BOUCLE DE LA SEINE affermage Nv contrat du 23.09.03 30/09/2009
prix révisé au 1er décembre de chaque année
S.I.A DE REGION DE ST GERMAIN affermage Avenant n°1 du 08.02.05 13/03/2010
prix révisé au début de la période de consommation
Mis à jour le 26-nov-07
Période de consommation du 01.06.2007 au 01.12.2007 Période de facturation n°: 07-01

FACTURATION EXERCICE 2007

Lots cyclades SLR 01 001-002-003-004-005-006-007-008-009-010-011-012 - 444
SLR 01 099 Bel Air
SLR 01 110 Communaux + hôpital
SLR 05 300 Gros consommateurs

N° mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
N° période						07-01						07-02
R=relève						E						R
E=estimation												

DISTRIBUTION DE L'EAU	prix révisés	pour tiers	taux TVA	TVA	prix TTC
01 21 Part Lyonnaise des Eaux France prix de base valeur 30.04.91 0,8021 € coef. révision K 1,34557	1,0793		5,5	0,0594	1,1387
02 01 Part de la ville de St Germain		0,0400	5,5	0,0022	0,0422
06 01 Voies Navigables de France Agence de l'eau Seine Normandie		0,0020	5,5	0,0001	0,0021
08 01 Préservation des ressources en Eau total eau	1,0793	0,1462	5,5	0,0057	0,1099
				0,0674	1,2928€

COLLECTE TRAITEMENT EAUX USEES	prix révisés	pour tiers	taux TVA	TVA	prix TTC
03 01 Part Lyonnaise SIA BOUCLE (111) Prix proraté jusqu'au 30/11/07 prix de base valeur 01.11.02 0,01614 € coef. de révision K1 1,09688	0,0177		5,5	0,0010	0,0187
03 01 Part Lyonnaise SIA BOUCLE (111) Prix proraté à partir du 01/12/07 prix de base valeur 01.11.02 0,01614 € coef. de révision K1 1,12301	0,0181		5,5	0,0010	0,0191
03 02 Part Lyonnaise SIA reg. St Germain (111) Prix applicable jusqu'au 31/05/07 application de l'OS prix de base valeur 01.11.03 0,04698€ coefficient de révision K1 1,07697	0,0506		5,5	0,0028	0,0534
03 02 Part Lyonnaise SIA reg. St Germain (111) Prix applicable à partir du 01/06/07 application de l'OS prix de base valeur 01.11.03 0,05306€ coefficient de révision K1 1,07697	0,0571		5,5	0,0031	0,0603
04 02 Part de la ville de St Germain (111-114)		0,1020			0,1020
04 12 Part du SIA de Sartrouville (114)		0,0400	5,5	0,0022	0,0422
04 32 Part Synd. Intercom. Boucle Seine (111)		0,0277	5,5	0,0015	0,0292
04 62 Part Synd. Région de St Germain (111)		0,0590	5,5	0,0032	0,0622
04 30 Part Synd. Agglo. Parisienne (111-114)		0,3811	5,5	0,0210	0,4021
08 16 Lutte contre la pollution		0,4951	5,5	0,0272	0,5223
total environnement (111)	0,0753	1,0649		0,0570	1,1972€
total environnement (114) SIA Sartrouville		1,0182		0,0504	1,0686€

PRIX DU M3 EAU ET ASSAINISSEMENT TTC	
111 SIA de la Boucle et Rg St Germain	2,4901€
114 SIA Sartrouville	2,3615€
113 SIA région de l'Hautill (détail page 2)	2,3396€

Variation prix Lyonnaise Eaux France	semestrielle	annuelle	observations
	06.07/12.07	12.06/12.07	
eau	2,44%	2,44%	
asst BOUCLE	2,26%	2,26%	
asst REG ST GERMAIN	13,97%	15,12%	Nv prix OS
Variation du prix du M³ T.T.C (111)	2,37%	6,35%	
Variation du prix du M³ T.T.C (113)	1,87%	15,76%	
Variation du prix du M³ T.T.C (114)	2,16%	5,74%	

Période du : 01.12.07 au 31.05.08				Période du : 01.12.07 au 31.05.08			
Facturées semestriellement d'avance				Facturées semestriellement d'avance			
coef.révision : 1,34557		taux TVA : 5,5		coef.révision : 1,34557		taux TVA : 19,6	
calibre cpteur	prix de base	prix révisé	prix TTC	calibre cpteur	prix de base	prix révisé	prix TTC
00-12-15m/m	12,04€	16,20€	17,09€	droit de relève 09 16			
20	14,18€	19,08€	20,13€				
30	24,32€	32,72€	34,52€				
40	34,45€	46,35€	48,90€				
60	53,36€	71,80€	75,75€				
80	71,73€	96,52€	101,83€	location-entretien des compteurs			
100	131,72€	177,24€	186,99€				
150	269,83€	363,08€	383,05€				
200	269,83€	363,08€	383,05€				

Redevance compteur radiorelevé quartier GRAMONT 05 33			
coef.révision	1,12360	prix révisé	
Prix de base en valeur au 31.12.00	7,62 €	8,56 €	9,03 €

Montant TTC d'une facture EAU et ASSAINISSEMENT pour 120 m³/an et cpteur de 15 m/m	code	26-nov-07	11-juin-07	27-nov-06	01-juin-06
		332,99€	325,24€	314,33€	310,99€

CONDITIONS TARIFAIRES SPECIALES		M3 EAU Lyon des E.	SURT.COM.	P. FIXES	ASSAINT.
SERVICES PUBLICS	OUI	Evolve suite renegotiation	NON	tarif général	tarif général
BOUCHES DE LAVAGE *	OUI	prix de base: 0,3991€	NON	NON	NON
EAU DE RETZ-CHAMBOURCY	OUI	prix de base: 0,4680€	NON	tarif général	NON
GOLF DE ST GERMAIN	OUI	eau de Retz : 0,4680€	NON	100 mm 01/01/99	tarif général
HAUTIL**	OUI	tarif général	tarif général	tarif général	OUI**

* pour les bouches de lav. et arros.sans cpt. forfait semestriel de 350 m3. Inventaire 1994: 154 bouches

TARIF APPLIQUE AUX SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNE

Prix de base en valeur	0,6677€ / M3	coef.révision: 1,34557			
02 01 Part ville de St Germain GRATUIT					
01 21 Valeur de la consommation	0,8985		5,5	0,0494	0,9479€
01 09 Bouches de lavage N° client:111776	0,8985		5,5	0,0494	0,9479€

Nv prix de base suite négociation

TARIF EAU DE RETZ (appliqué sur CHAMBOURCY) et GOLF DE ST GERMAIN

Prix de base en valeur	30,04,91	0,4680€ / M3	coef.révision: 1,34557		
01 24 Valeur de la consommation	0,6298		5,5	0,0346	0,6644€

TARIF APPLIQUE AUX CLIENTS RACCORDES SUR L'HAUTIL** (code Assainissement 113)

Prix de base au 01/06/06	0,19987 €	Coefficient de révision : 1,01557			
(actu 1 mois avant période de consommation)					
		prix révisés	pour tiers	taux TVA	TVA
03 07 Part Lyonnaise SIA reg de l'Hautil	0,2030			5,5	0,0112
04 01 Part de la ville de Poissy		0,2143			0,2143
04 63 Part Synd Région de l'Hautil		0,1837		5,5	0,0101
04 30 Part Synd.Agglo.Parisienne		0,3811		5,5	0,0210
08 16 Lutte contre la pollution		0,4951		5,5	0,0272
total environnement (113) SIA-HAUTIL 7 cits		1,2742			0,0695
					1,5467 €

REGLT. DU SERVICE	FACTURE CONTRAT	GARANTIE GEL	GARANTIE FUITE
N° 97-01 03-04.A 04-04.A	OUI	NON	OUI
		ATTENTION prix communaux renégocié sur fact de decembre 2007 et sur fact de juin 2008.	Règle: réduction égale à 25 % sur part fermière du volume perdu par fuite 02 01 dégrèvement 25% mais courrier si montant > 500 € 04 02 dégrèvement permanent sur totalité volume-perdu 04 32 accord permanent 04 62 dégrèvement permanent

LE RESPONSABLE GESTION CLIENTELE





CERTIFICAT D'APPROBATION

Nous certifions que le Système de Management de la Qualité de la société:

LYONNAISE DES EAUX FRANCE
Centre Régional des Yvelines
42 rue du Président Wilson 78230 LE PECQ

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance France SAS
selon les normes de Management de la Qualité suivantes:

ISO 9001:2000

Le Système de Management de la Qualité concerne:

**Production et distribution d'eau potable 24h/24. Collecte et traitement
des effluents. Travaux et prestations de services en eau potable, eau
industrielle et assainissement (Maintenance, entretien, pose de
canalisation, travaux neufs, télésurveillance, travaux en électro-
mécanique, analyse de laboratoire,...). Expertise, maintien et
amélioration du patrimoine client (Installations et réseaux).
Gestion des services et de la relation avec la clientèle.**


Ce certificat fait partie de l'approbation identifiée sous le certificat numéro FQA 9915316

Certificat
d'approbation No: FQA 9915316/A6

Première approbation: 27 Avril 2004

Certificat en cours: 1 Avril 2007

Expiration du certificat: 31 Mars 2010


Emis par: Lloyd's Register Quality Assurance France SAS



Le présent document est soumis aux dispositions énoncées au verso
1, boulevard Vivier Merle, 69443 Lyon cedex 03
Cette approbation est soumise aux procédures d'audit de conformité et de surveillance de COFRAC



CERTIFICAT D'APPROBATION

Nous certifions que le système de Management Environnemental de la société:

**LYONNAISE DES EAUX FRANCE
Centre Régionale des Yvelines
LE PECQ, France**

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance France SAS
selon les normes de Management Environnemental suivantes:

ISO 14001:2004

Le système de Management Environnemental concerne:

Systèmes de production d'eau destinée à la consommation humaine du Pecq-Croissy, Flins-Aubergenville et Verneuil-Vernouillet, comprenant les forages, les usines de potabilisation de l'eau et les systèmes de réalimentation de la nappe et de traitement des rejets.

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Certificat d'approbation No: FQA 9918342	Première approbation:	28 Juin 2004
	Certificat en cours:	28 Juin 2007
	Expiration du certificat:	27 Juin 2010

Emis par: Lloyd's Register Quality Assurance France SAS



Le présent document est soumis aux dispositions énoncées au verso
1, boulevard Vivier Merle, 69443 Lyon cedex 03
Cette approbation est soumise aux procédures d'audit, de certification et de surveillance de LRQA.



LYONNAISE DES EAUX FRANCE

COMPTE D'EXPLOITATION 2007

DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

INDEX

– Compte d'exploitation	Page 4
– Tableau des soldes intermédiaires de gestion	Page 6
– Compte-rendu 2007	
• Charges de production	Page 7
• Charges de distribution	Page 8
• Charges du service clients	Page 10
• Charges du centre	Page 11
• Capitaux investis et amortissements	Page 12
– Clés de répartition	Annexe 1
– Durée d'amortissement des immobilisations	Annexe 2
– Tableau des soldes intermédiaires de gestion (Prévisions 2008)	Annexe 3

PREAMBULE

En application de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport, assorti du compte rendu financier établi conformément aux dispositions de la circulaire n° 740 du Syndicat Professionnel des Distributeurs d'Eau vous a été adressé fin mai.

Le rapport d'activité ci-joint est établi pour répondre à nos obligations contractuelles, il est constitué dans l'esprit du compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat. A noter toutefois que ce compte-rendu nécessite de reconstituer spécifiquement pour votre contrat les répartitions de charges telles que définies ci-dessous.

COMPTE D'EXPLOITATION	
	2007
STATISTIQUES	
Nombre De clients	5 542
Volume consommé (m3) sur 365 jours (1)	2 761 107
Volume consommé (m3) entre 2 relèves en 2007 sur 360 jours	2 723 284
Volume facturé (m3) sur 360 jours en 2007 (2)	2 719 144
Volume produit (m3)	3 190 781
Rendement de réseau	87%
Produit de la surtaxe (€)	96 421
Longueur du réseau (m linéaires)	102 535
PRODUITS	
Montants en Euros	
Chiffre d'Affaires Eau brut (entre 2 relèves en 2006 sur 368 jours)	3 076 590
Prix moyen du m3 facturé	1,131
Prix moyen du m3 consommé	1,130
CHARGES	
Montants en Euros	
Production	713 891
Distribution	
Réseau	113 067
Branchements et compteurs	86 266
Service Clients	142 562
Charges indirectes	345 843
Total charges	1 401 629
Marge Brute	1 674 961
AMORTISSEMENTS	
Dotations domaine privé	564 825
Dotations domaine concédé	396 600
Total amortissements et provisions	961 424
Résultat Brut	713 537
Impôt sur les Sociétés (34,43 %)	245 671
Résultat Net	467 866
INVESTISSEMENTS	
Besoin en fonds de roulement (7/12 ^{ème} des charges)	817 617
Capitaux du domaine privé	22 364 083
Capitaux du domaine concédé (net de subvention)	7 603 654
Total des capitaux investis	30 785 354
Rentabilité des capitaux investis	1,5%

- 1) Volume consommé : somme des m³ relevés aux compteurs après déduction éventuelle de m³ provenant de fuites après compteurs ramenés à 365 jours.
- 2) Volume facturé : somme des m³ payés, relevés aux compteurs ou évalués sur une base forfaitaire (cf. article 22 du contrat "Bouches de lavage et d'arrosage").

Décomposition des charges du compte d'exploitation 2007

en charges par nature

Une décomposition des charges du compte d'exploitation de Saint Germain a été effectuée. Elle permet d'établir les charges par nature des différents postes : production, distribution, service clients et charges indirectes.

Les différentes charges par nature sont les suivantes :

- Rémunération et charges sociales
- Achats d'énergie
- Autres achats
- Services extérieurs
- Impôts et taxes
- Autres charges

Ces charges par nature pour la ville de Saint Germain ont été réparties au prorata des charges globales qui pèsent sur chaque secteur production, distribution de l'ensemble du centre des Yvelines.

Cette décomposition est présentée dans le tableau ci-joint.

Tableau des soldes intermédiaires de gestion

SAINT GERMAIN EN LAYE

Exercice 2007

Ventes d'eau	3 076 590
Chiffre d'affaires	3 076 590
Produits perçus / comptes de tiers	96 421
Production de l'exercice	3 173 011
Achats d'énergie	305 857
Autres achats	44 881
Services extérieurs	165 444
Rétrocession produits perçus / comptes de tiers	96 421
Valeur ajoutée	2 560 408
Impôts & taxes	160 525
Rémunérations & charges sociales	514 537
Autres charges	210 385
Excédent brut d'exploitation	1 674 961
Dotations aux amortissements & provisions	961 424
Résultat d'exploitation	713 537
Impôt sur les sociétés	245 671
Bénéfice net	467 866

COMPTE D'EXPLOITATION 2007

Compte rendu

A) CHARGES DE PRODUCTION (Tableau 1)

L'alimentation en eau potable de Saint Germain en Laye est assurée à travers le réseau interconnecté, à partir de deux usines de production d'eau potable :

- l'usine de Flins-Aubergenville,
- l'usine du Pecq-Croissy,

La répartition des charges de production sur le service distribution d'eau potable de la ville est effectuée annuellement au prorata des volumes produits et traités dans chacune de ces unités pour Saint Germain, et transportés jusqu'au réservoir de Saint Germain..

La décomposition de ces charges est détaillée dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

COUTS DE PRODUCTION, DE TRAITEMENT ET DE REFOULEMENT AFFECTES A L'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE SAINT GERMAIN

USINES	NOMBRE DE M3 PRODUITS	COUT	€/m3
PRODUCTION LE PECQ pour ST. GERMAIN (Traitement et refoulement)	2 576 570	620 091	0,24
PRODUCTION AUBERGENVILLE (Traitement et refoulement)	614 210	93 800	0,15
TOTAL (1)	3 190 781	713 891 (1)	0,22

(1) Coût Moyen Pondéré

En 2007 le montant total des charges directes de production de St. Germain est de 713 891 €, les frais de recherches (gestion de la ressource, amélioration du traitement) sont dorénavant intégrés dans la Contribution des Services Centraux.

B) CHARGES DE DISTRIBUTION

Celles-ci comprennent les charges propres au réseau, les charges d'entretien des branchements et compteurs y compris les charges de structures d'agence.

1. Charges de réseau : (Tableau 3)

1.1 Réparations des fuites sur canalisations:

Le montant des charges affectées à Saint-Germain est calculé au prorata du nombre de fuites réparées sur le territoire de la commune de Saint Germain (30 fuites) par rapport à l'ensemble de l'agence du Pecq (199 fuites).

1.2 Surveillance et entretien des bouches à clé:

Le montant des charges affectées à Saint-Germain est calculé au prorata du nombre de clients de la commune de Saint Germain (5 542 clients) par rapport à l'ensemble des clients de l'agence du Pecq (109 291 clients)

Tableau 3

Charges du réseau (en euros)

	ST GERMAIN	GLOBAL POUR L'AGENCE DU PECQ
Réparations fuites sur canalisation	103 391	685 827
Entretien des bouches à clé	9 676	94 660
TOTAL	113 067	

2. Charges d'entretien des branchements et compteurs : (Tableau 4)

2.1 Charges d'entretien des branchements

Le montant des charges affectées à Saint Germain est calculé au prorata du nombre d'interventions sur les branchements de la commune de Saint Germain (23 interventions) par rapport à l'ensemble de l'agence du Pecq (204 interventions).

2.2 Charges d'entretien des compteurs

Le montant des charges affectées à Saint Germain est calculé au prorata du nombre d'intervention hors remplacement sur les compteurs de la commune de Saint Germain (102 interventions sur compteurs) par rapport à l'ensemble de l'agence du Pecq (884 interventions sur compteurs).

Le compte relatif aux branchements & compteurs est global, de ce fait le nombre d'intervention du 2.1 et celui du 2.2 sont regroupés pour déterminer la quote-part à affecter au contrat de Saint-Germain-en-Laye.

Tableau 4

Charges d'entretiens branchements et compteurs (en euros)

	ST GERMAIN	GLOBAL POUR L'AGENCE DU PECQ
Entretien Branchements & Compteurs	86 266	750 863

C) CHARGES DU SERVICE CLIENTS (Tableau 5)

Celles-ci comprennent l'ensemble des coûts liés aux prestations accordées à la clientèle :

- relevé des compteurs,
- quittancement,
- encaissement des quittances,
- accueil de la clientèle,
- frais de marketing.

Le montant des charges affectées à Saint Germain est établi au prorata du nombre de clients de Saint Germain (5.542 équivalents clients) par rapport au nombre de clients eau et assainissement du centre des Yvelines (109 291 équivalents clients).

Tableau 5

Charges du service Clients (en euros)

TOTAL YVELINES	ST GERMAIN
2 804 630	142 562

D) CHARGES DU CENTRE (Tableau 6)

Ce poste de charges indirectes comprend l'ensemble des charges qui ne peuvent être réparties sur les postes de Production, Distribution et Service Clients. Elles peuvent être décomposées en :

- Service comptabilité,
- Service du personnel,
- Service de la communication,
- Assurance Qualité
- Prévention et sécurité
- Frais généraux locaux :
 - Direction
 - Secrétariat
 - Entretien bâtiments
 - Autres services
 - Frais commerciaux
- Retraites et participations
- Contribution des services centraux

Le montant des charges indirectes affectées à la commune de Saint Germain est établi au prorata de la valeur ajoutée de l'eau au détail du centre Yvelines de l'année 2007.

Tableau 6

Charges Indirectes (en euros)

Valeur ajoutée Eau au détail 2007 Yvelines	26 922 632	Charges du Centre Yvelines	3 637 391
Valeur ajoutée 2007 (St. Germain)	2 600 647	Charges Saint - Germain	345 843

Quote part : 9,66%

E) CAPITAUX INVESTIS ET AMORTISSEMENTS

Le bilan de Lyonnaise des Eaux comprend deux types d'immobilisations :

– Les immobilisations du domaine privé :

Ces immobilisations sont financées par la société et celle-ci en demeure propriétaire. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement industriel calculé sur leur durée de vie.

Ces immobilisations comprennent des installations de production (réalimentation, traitement,...) comme le site du Pecq, des bâtiments administratifs, des logements des agents soumis à l'astreinte, du matériel de bureau, du matériel de transport, matériel et outillage, du matériel informatique...

– Les immobilisations du domaine concédé :

Ces immobilisations sont de deux ordres :

- les immobilisations du domaine concédé concessionnaire : il s'agit d'immobilisations financées par la société dans le cadre d'un contrat de concession et qui doivent être remises en fin de contrat à la collectivité en bon état de fonctionnement.

Ces immobilisations font l'objet :

→ d'un amortissement industriel

→ d'une provision pour renouvellement qui couvre la différence entre la valeur actualisée de l'immobilisation et la dotation à l'amortissement industriel

→ d'un amortissement de caducité destiné à reconstituer les capitaux investis dans les investissements que la société doit remettre gratuitement en fin de contrat au concédant. Cet amortissement prélevé sur le compte de résultats est étalé sur la durée du contrat.

- les immobilisations du domaine concédé concédant : ces immobilisations financées par la collectivité concédante sont remises à la société pour lui permettre de les exploiter et d'en assurer le renouvellement. Ces immobilisations font l'objet d'une provision de renouvellement.

1. Domaine privé :

1.1 Capitaux :

Sont composés :

- des installations techniques
- des compteurs
- des terrains et servitudes
- des bâtiments administratifs

1.1.1 Installations techniques de Croissy - Le Pecq et d'Aubergenville :

Celles-ci comprennent :

- les réseaux ;
- les constructions, à l'exception des immeubles de bureaux et d'habitations, ainsi que les aménagements afférents ;
- la machinerie ;
- le matériel de distribution.

1.1.2 La valeur des installations techniques de Croissy - Le Pecq est ventilée dans le contrat de Saint Germain au prorata du volume consommé (Tableau 7).

	Croissy - Le Pecq	St Germain
Valeur des installations techniques (en €)	54 977 594	13 849 255
Volume consommé en m ³	10 810 661	2 723 284

1.1.3 Valeur des installations d'Aubergenville :

Le contrat établi en 1991 entre Lyonnaise des Eaux et la ville de Saint Germain prévoit, en son article 13 b) la fourniture d'eau nécessaire aux services publics et privés de la collectivité à l'intérieur de la zone concédée. La production de pointe journalière est répartie entre les points de livraison du Pecq - Croissy et d'Aubergenville (6 000 m³/jour). La ville de Saint Germain bénéficiant des possibilités d'alimentation par l'usine d'Aubergenville enregistre dans ses comptes une part de celle-ci calculée de la façon suivante :

La valeur brute de l'usine d'Aubergenville ressort à 96 Millions d'€uros.

La quote-part de capitaux revenant au contrat de Saint Germain est donc de :

$$\frac{96\,000\,000 \times 6\,000 \text{ m}^3/\text{jour de production pour St Germain}}{132\,000 \text{ m}^3/\text{jour de production totale}} = 4\,363\,636 \text{ €}$$

1.1.4 Les compteurs du secteur Croissy - Le Pecq sont répartis dans le contrat de Saint Germain au prorata du nombre de clients (Tableau 8).

	Croissy - Le Pecq	St Germain
Valeur des compteurs (en €)	2 741 442	511 568
Nombre de clients	29 699	5 542

1.1.5 Les terrains et servitudes du secteur Croissy - Le Pecq sont ventilés dans le contrat de Saint-Germain au prorata du volume consommé (Tableau 9).

	Croissy - Le Pecq	St Germain
Valeur des terrains et servitudes (en €)	6 595 208	1 661 381
Volume consommé en m ³	10 810 661	2 723 284

1.1.6 Les bâtiments administratifs comprennent :

- les immeubles de bureaux et d'habitations ainsi que les aménagements afférents ;
- l'outillage ;
- le matériel de transport ;
- le mobilier et matériel de bureau ;
- les immobilisations incorporelles.

La répartition contrat par contrat est faite au prorata du chiffre d'affaires déclaré aux communes (Tableau 10).

	Croissy - Le Pecq	St Germain
Valeur des bâtiments administratifs (en €)	8 616 442	1 978 243
Chiffre d'affaires net d'impayés (en €)	13 379 537	3 071 799

1.2 Dotations aux amortissements industriels :

1.2.1 Installations techniques :

a) Croissy - Le Pecq :

La dotation aux amortissements industriels pour les installations techniques du secteur Croissy - Le Pecq est répartie sur le contrat de Saint Germain au prorata du volume consommé (Tableau 11).

	Croissy - Le Pecq	St Germain
Dotation aux amortissements industriels Croissy - Le Pecq (en €)	820 945	206 802
Volume consommé (en m3)	10 810 661	2 723 284

b) Aubergenville :

La dotation aux amortissements de l'usine d'Aubergenville représente 5 % de la valeur comptable actualisée revenant au contrat de Saint Germain (1.1.3).

$$4\,363\,636 \times 5 \% = 218\,182 \text{ €}$$

1.2.2 Compteurs :

La dotation aux amortissements industriels pour les compteurs du secteur Croissy - Le Pecq est répartie sur la commune de Saint Germain au prorata du nombre de clients (Tableau 12).

	Croissy - Le Pecq	St Germain
Dotation aux amortissements des compteurs (en €)	177 928	33 202
Nombre de clients	29 699	5 542

1.2.3 Bâtiments Administratifs :

La dotation aux amortissements industriels pour les bâtiments administratifs du secteur Croissy - Le Pecq est répartie au prorata du chiffre d'affaires (Tableau 13).

	Croissy - Le Pecq	St Germain
Dotation aux amortissements des Bât. Administratifs (en €)	464 473	106 638
Chiffre d'Affaires net d'impayés	13 379 537	3 071 799

2 Domaine concédé :

2.1 Capitaux :

Les capitaux et subventions sont ceux figurant à l'inventaire des immobilisations du contrat de Saint Germain.

Les capitaux du domaine concédé concessionnaire sont pris pour la valeur hors subventions.

Tableau 14

CAPITAUX DU D.C. ET SUBVENTIONS

Commune de ST GERMAIN

Domaine concédé concessionnaire	7 603 654
Domaine concédé concédant	4 373 960
Dont Subventions	1 007 831

2.2 Dotations aux amortissements : (Tableaux 15)

Elles comprennent :

- pour l'ensemble des immobilisations à l'exception des canalisations et branchements :
 - du domaine concédé concessionnaire
 - l'amortissement industriel des immobilisations renouvelables ;
 - la provision de renouvellement ;
 - l'amortissement de caducité actualisé.
 - du domaine concédé concédant
 - la provision de renouvellement des biens renouvelables
- pour les canalisations et branchements :
 - du domaine concédé concessionnaire et concédant
 - la provision de renouvellement qui résulte du rapport =

$$\text{Valeur actualisée du réseau} \times \frac{\text{Taux de risque}}{\text{Durée du contrat}} =$$

Tableau 15 a

DOTATIONS DU D.C. RESEAU ET DOTATIONS TOTALES DU D.C.

Commune de ST GERMAIN

Durée du contrat	30 ans
Taux de risque	47%
Taux annuel	3,13
Valeur 2007 réseau	11 482 605
Provision pour renouvellement sur canalisations et branchements sur le territoire de St Germain	298 108

Tableau 15 b

DOTATIONS DU D.C. HORS CANALISATION ET BRANCHEMENT

Commune de ST GERMAIN

Amortissement industriel du domaine concédé concessionnaire	9 437
Delta PR	14 188
Amortissement de caducité actualisé	74 867
Net hors canalisation et branchement	98 491

COMPTÉ D'EXPLOITATION SAINT GERMAIN 2007

POSTES DU COMPTE D'EXPLOITATION		
CHARGES		
• <u>Production</u> – Coûts directs	Prix du m ³ usine x nombre de m ³ produits	7 (1)
• <u>Distribution</u> – Réseau fuites	Charges globales de l'agence x nombre de fuites St Germain	8 (3)
	----- Nombre de fuites de l'agence	
– Surveillance entretien bouches à clé	Charges globales de l'agence x nombre de clients St Germain	8 (3)
	----- Nombre de clients de l'agence	
– Entretien des branchements	Charges globales de l'agence x nombre d'interventions St Germain	9 (4)
	----- Nombre de clients sur les branchements	
– Entretien des compteurs	Charges globales de l'agence x nombre d'interventions St Germain	9 (4)
	----- Nombre d'intervention sur compteurs de l'agence (hors remplacement)	
• <u>Service Client</u>	Charges Service Client x nombre de clients St Germain	10 (5)
	----- Nombre de clients équivalents des Yvelines	
• <u>Charges indirectes</u>	Charges indirectes Eau détail x Valeur ajoutée ST Germain	11 (6)
	----- Valeur ajoutée Eau détail Yvelines	

POSTES DU COMPTE D'EXPLOITATION	CLES DE REPARTITION	PAGE DU COMPTE-RENDU (N° DU TABLEAU)
→ Aubergenville	Quote part de la Valeur actualisée usine d'Aubergenville x 5 ----- 100	16
– <u>Compteurs</u>	Dotation aux amortiss. Nombre de clients des compteurs x St Germain ----- Nombre abonnés secteur Croissy - Le Pecq	16 (12)
– <u>Bâtiments administratifs</u>	Dotation aux amortiss. Chiffre d'affaires bâtiments administratifs x St Germain ----- Chiffre d'affaires secteur Croissy - Le Pecq	16 (13)
<u>DOMAINE CONCEDE</u> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Provision pour renouvellement de canalisations</u> 	Valeur actualisée des réseaux x Taux de risque ----- Durée du contrat	18 (15a)

Durée d'amortissement des immobilisations

1. <u>Installations techniques :</u>	Durée (an)
• Bâtiments	40
• Aménagements divers	10
• Machinerie	10 à 15
• Matériel de distribution	25
• Canalisation d'usine	30
2. <u>Compteurs</u>	12
3. <u>Bâtiments administratifs et matériels divers :</u>	
• Bureaux, immeubles d'habitation	40
• Mobilier	10
• Matériel de bureau et informatique	4 à 5
• Outillages	4
• Matériel de transport	4

Tableau des soldes intermédiaires de gestion

SAINT GERMAIN EN LAYE

Prévisions 2008
(en K€)

Ventes d'eau	3 184
Chiffre d'affaires	3 184
Produits perçus / comptes de tiers	99
Production de l'exercice	3 283
Achats d'énergie	314
Autres achats	61
Services extérieurs	182
Rétrocession produits perçus / comptes de tiers	99
Valeur ajoutée	2 628
Impôts & taxes	165
Rémunérations & charges sociales	533
Autres charges	216
Excédent brut d'exploitation	1 715
Dotations aux amortissements & provisions	971
Résultat d'exploitation	744
Impôt sur les sociétés	256
Bénéfice net	488



Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES DES YVELINES
Service Santé-Environnement

143, Bd de la Reine
78 007 VERSAILLES CEDEX

Tél : 01 30 97 68 28 Fax : 01 39 49 48 10

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2007

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SAINT GERMAIN EN LAYE



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information en Santé Environnement (SISE-Eaux)



Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITÉE en sortie de station de traitement-production (TTP).

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITÉ DE DISTRIBUTION (UD) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, ainsi que les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITÉ DE GESTION ET D'EXPLOITATION, LA OU LES UNITÉS DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTÉES DE LA FAÇON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (SEC) peuvent être décrites

Unité de distribution: ST GERMAIN EN LAYE

Population desservie: 34581 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
USINE CROISSY/SEINE	000693	TTP	1	Permanent	100%

Unité de distribution: ST GERMAIN EN LAYE ZAC BEL AI

Population desservie: 3842 hab.

Nom de l'installation amont	Code amont	Type d'installation	Niveau amont	Pérennité de l'alimentation	Pourcentage d'alimentation
USINE AUBERGENVILLE REFOULEMENT	000687	TTP	1	Permanent	100%

Nota: S = source, F = forage



Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

L'usine de Croissy sur Seine est alimentée par les 30 forages du champ captant de Croissy Le Pecq.

L'usine d'Aubergenville est alimentée par les 36 forages du champ captant d'Aubergenville.

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES D'EAU

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 dont la protection naturelle est insuffisante. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique étend cette obligation aux captages naturellement protégés, et permet aux sociétés privées de bénéficier d'une telle protection pour les captages antérieurs au 1er janvier 2004.

Le plan national santé-environnement (PNSE) 2004-2008 a fixé comme objectif de protéger 100% des captages d'eau et de les déclarer d'utilité publique avant 2010.
L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été notifiés aux propriétaires, et que les documents d'urbanisme (P.O.S., P.L.U.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la situation administrative de vos captages telle qu'elle est connue de la D.D.A.S.S., je vous invite à prendre contact avec le service Santé-Environnement de ma direction.

Pour lancer la procédure de protection des captages, une collectivité doit acter son engagement par délibération du conseil syndical ou municipal concerné. Le dossier de DUP complet doit être transmis par la collectivité à l'administration; la Mission interservice de l'eau (MISE) fait office de guichet unique.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)		SITUATION ADMINISTRATIVE					
Nom	Type	Commune d'implantation	Date de délibération de la collectivité	Avis Hydrogéologue agréé	Date de dépôt du dossier en MISE	Avis CoDERST (ex C.D.H.)	Arrêté de D.U.P.
F ALBIEN LE PECQ	FORAGE	LE PECQ		25/10/1996			



Nom de l'unité de gestion : SAINT GERMAIN EN LAYE Année : 2007

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse prend en compte l'ensemble des paramètres analysés.

Type de l'installation : CAPTAGE
Nom de l'installation : F ALBIEN LE PECQ

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100,0 %	100,0 %	1

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
26/02/07	00090477	LE PECQ	F ALBIEN LE PECQ	C	C

Détails :

C = conforme, N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en 2007

Types d'eau : T = eau désinfectée pour un réseau de distribution, T1 = eau traitée pour une sortie de station traitement-production, B = eau brute, S = sans traitement

CAP FALBIENNEPEGG

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	B	2	7,70	7,88	8,05		
TURBNFU	Turbidité néphélogométrique NFU	NFU	B	1	1,20	1,20	1,20		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	B	1	0	0	0	10000	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100ml	B	1	0	0	0	20000	
CL	Chlorures	mg/l	B	1	0	0	0	200	
SO4	Sulfates	mg/l	B	1	11	11	11	250	
FMG	Fluorures mg/L	mg/l	B	1	0,26	0,26	0,26		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/l	B	1	0,25	0,25	0,25	4	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/l	B	1	0,00	0,00	0,00		
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/l	B	1	0	0	0	100	
ATRZ	Atrazine	µg/l	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	B	1	0,00	0,00	0,00	2	
SMZ	Simazine	µg/l	B	1	0,00	0,00	0,00	2	



Nom de l'unité de gestion : SAINT GERMAIN EN LAYE Année : 2007

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ST GERMAIN EN LAYE

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100,0 %	100,0 %	44

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
11/01/07	00090138	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
11/01/07	00090139	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
11/01/07	00090140	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
24/01/07	00089965	SAINTE GERMAIN EN LAYE	RESERVOIR RUE DESOYER	C	C
24/01/07	00090379	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
24/01/07	00090380	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
24/01/07	00090873	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
31/01/07	00090399	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
31/01/07	00090400	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
07/02/07	00090586	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
07/02/07	00090587	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
21/02/07	00090893	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
07/03/07	00091460	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
19/03/07	00091179	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
19/03/07	00091180	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
27/03/07	00091341	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
27/03/07	00091342	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
27/03/07	00091343	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
27/03/07	00091344	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
27/03/07	00091345	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
02/04/07	00091405	SAINTE GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C

Détails :

C = conforme , N = non conforme, S = sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.



Nom de l'unité de gestion : SAINT GERMAIN EN LAYE Année : 2007

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : ST GERMAIN EN LAYE ZAC BEL AIR

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100,0 %	100,0 %	8

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
24/01/07	00090320	SAINTE GERMAIN EN LAYE	ZAC DU BEL AIR	C	C
07/02/07	00090589	SAINTE GERMAIN EN LAYE	ZAC DU BEL AIR	C	C
07/03/07	00091459	SAINTE GERMAIN EN LAYE	ZAC DU BEL AIR	C	C
27/03/07	00091346	SAINTE GERMAIN EN LAYE	ZAC DU BEL AIR	C	C
09/05/07	00091977	SAINTE GERMAIN EN LAYE	ZAC DU BEL AIR	C	C
21/08/07	00093042	SAINTE GERMAIN EN LAYE	ZAC DU BEL AIR	C	C
25/10/07	00093854	SAINTE GERMAIN EN LAYE	ZAC DU BEL AIR	C	C
26/12/07	00094284	SAINTE GERMAIN EN LAYE	ZAC DU BEL AIR	C	C

Détails :

C = conforme, N = non conforme, S = sans objet, D = conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

ST GERMAIN EN LAAYE

(UDI)

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	45	7,25	7,67	8,10		
TURBNFU	Turbidité néphélogométrique NFU	NFU	T	44	0,00	0,32	0,99		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	T	44	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100ml	T	44	0	0	0	0	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/l	T	44	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/l	T	4	0,00	0,00	0,00	0,5	

ST GERMAIN EN LAAYE ZAC BEL AIR

(UDI)

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T	9	7,50	7,68	7,80		
TURBNFU	Turbidité néphélogométrique NFU	NFU	T	8	0,00	0,33	0,88		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	T	8	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100ml	T	8	0	0	0	0	
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T	8	0	29	63		
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/l	T	8	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/l	T	1	0,00	0,00	0,00	0,5	

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : USINE CROISSY/SEINE

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100,0 %	100,0 %	59

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
09/01/07	00090084	CROISSY SUR SEINE	CROISSY REFOULEMENT	C	C
09/01/07	00090085	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
09/01/07	00090087	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
16/01/07	00090262	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
16/01/07	00091276	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
24/01/07	00090319	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
29/01/07	00090510	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
29/01/07	00091278	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
08/02/07	00090602	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
08/02/07	00090603	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
19/02/07	00090738	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
07/03/07	00091027	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
12/03/07	00091094	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
19/03/07	00092131	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
26/03/07	00091327	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
29/03/07	00091388	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
03/04/07	00091416	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
03/04/07	00091417	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
12/04/07	00091744	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
12/04/07	00091745	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
19/04/07	00091800	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C

Détails :

C = conforme, N = non conforme, S = sans objet, D = conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.



Nom de l'unité de gestion : USINES DE CROISSY ET DU PECQ Année : 2007

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : USINE CROISSY/SEINE

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériologique	Conformité chimique
19/04/07	00091801	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
10/05/07	00091995	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
14/05/07	00092008	CROISSY SUR SEINE	CROISSY REFOULEMENT	C	C
14/05/07	00092858	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
24/05/07	00092202	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
28/05/07	00092239	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
11/06/07	00092337	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
11/06/07	00092994	CROISSY SUR SEINE	CROISSY REFOULEMENT	C	C
28/06/07	00092636	CROISSY SUR SEINE	CROISSY REFOULEMENT	C	C
28/06/07	00092637	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
05/07/07	00092609	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
05/07/07	00092610	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
05/07/07	00092611	CROISSY SUR SEINE	CROISSY REFOULEMENT	C	C
30/07/07	00093798	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
08/08/07	00092899	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
23/08/07	00093049	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
23/08/07	00094256	CROISSY SUR SEINE	CROISSY REFOULEMENT	C	C
30/08/07	00093161	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
30/08/07	00093162	CROISSY SUR SEINE	CROISSY REFOULEMENT	C	C
11/09/07	00093250	CROISSY SUR SEINE	CROISSY REFOULEMENT	C	C
11/09/07	00094262	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
19/09/07	00093298	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
19/09/07	00093299	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
19/09/07	00093300	CROISSY SUR SEINE	CROISSY REFOULEMENT	C	C
02/10/07	00093435	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C

C = conforme, N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : USINE CROISSY/SEINE

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
10/10/07	00093590	CROISSY SUR SEINE	CROISSY REFOULEMENT	C	C
16/10/07	00093645	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
16/10/07	00093646	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
25/10/07	00093858	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
25/10/07	00093859	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
29/10/07	00093875	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
29/10/07	00094772	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
12/11/07	00093937	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
19/11/07	00094844	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C
21/11/07	00095001	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
29/11/07	00095002	CROISSY SUR SEINE	CROISSY REFOULEMENT	C	C
26/12/07	00094280	LE PECQ	LE PECQ MINOR REFOULEMENT	C	C
26/12/07	00094281	LE PECQ	LE PECQ MAJOR REFOULEMENT	C	C

C = conforme, N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.



Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	61	6,95	7,56	7,85		
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	59	23	27	32		
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T1	59	0,00	0,40	0,95		
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100ml	T1	59	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli /100ml-MF	n/100ml	T1	59	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/l	T1	59	20	25	29		
SO4	Sulfates	mg/l	T1	59	42	56	87		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	12	0	0	0		
FMG	Fluorures mg/L	mg/l	T1	12	0,00	0,21	0,35	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/l	T1	59	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/l	T1	59	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/l	T1	59	9	18	22	50	
ATrz	Alrazine	µg/l	T1	12	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADET	Alrazine déséthyl	µg/l	T1	12	0,00	0,00	0,00	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	12	0,00	0,00	0,00	0,1	



Nom de l'unité de gestion : USINE D'AUBERGENVILLE Année : 2007

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : USINE AUBERGENVILLE REFOULEMET

Conformité bactériologique	Conformité chimique	Nombre de prélèvements
100,0 %	100,0 %	41

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériolo.	Conformité chimique
08/01/07	00090058	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
11/01/07	00090144	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
15/01/07	00090248	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
22/01/07	00091277	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
25/01/07	00090509	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
29/01/07	00090515	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
05/02/07	00090560	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
07/02/07	00090596	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
12/02/07	00091929	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
28/02/07	00090942	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
06/03/07	00091082	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
15/03/07	00091162	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
21/03/07	00091291	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
28/03/07	00092136	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
02/04/07	00091389	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
05/04/07	00091502	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
16/04/07	00092857	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
18/04/07	00091787	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
25/04/07	00091661	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
03/05/07	00091689	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
09/05/07	00092816	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C

Détails :

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.



Nom de l'unité de gestion : USINE D'AUBERGENVILLE Année : 2007

**Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : USINE AUBERGENVILLE REFOULEMET**

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
14/05/07	00092009	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
21/05/07	00092159	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
04/06/07	00092269	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
13/06/07	00093001	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
18/06/07	00092437	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
19/06/07	00092446	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
21/06/07	00092462	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
26/06/07	00092558	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
27/06/07	00092632	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
01/08/07	00094060	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
06/08/07	00093019	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
16/08/07	00093035	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
29/08/07	00093155	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
19/09/07	00093283	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
24/09/07	00094264	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
11/10/07	00093608	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
15/10/07	00094761	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
22/10/07	00093832	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
20/11/07	00094845	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C
05/12/07	00095004	AUBERGENVILLE	USINE AUBERGENVILLE REFT	C	C

C = conforme, N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES	RESULTATS HORS LIMITES
PH	pH	unité pH	T1	41	7,20	7,70	8,20		
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	41	33	35	37		
TURBNFU	Turbidité néphélogométrique NFU	NFU	T1	41	0,00	0,29	1,20		
STRF	Entérocoques / 100ml-MS	n/100ml	T1	41	0	0	0	0	
ECOLI	Escherichia coli / 100ml -MF	n/100ml	T1	41	0	0	0	0	
CL	Chlorures	mg/l	T1	41	39	41	45		
SO4	Sulfates	mg/l	T1	41	61	68	73		
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	11	29	55	77		
FMG	Fluorures mg/l.	mg/l	T1	11	0,23	0,28	0,35	1,5	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/l	T1	41	0,00	0,00	0,00		
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/l	T1	41	0,00	0,00	0,00	0,1	
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/l	T1	41	22	27	31	50	
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	11	0,00	0,00	0,00	0,1	
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T1	11	0,00	0,00	0,00	0,1	
SMZ	Simazine	µg/l	T1	11	0,00	0,00	0,00	0,1	

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ST GERMAIN EN LAYE

Date	Code PLV	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
02/04/07	00091406	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
02/04/07	00091407	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
19/04/07	00091802	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
19/04/07	00091803	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
19/04/07	00091804	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
24/04/07	00091656	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
24/04/07	00091657	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
09/05/07	00091975	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
09/05/07	00091976	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
26/06/07	00092565	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
26/06/07	00092566	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
05/07/07	00092613	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
21/08/07	00093201	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
16/10/07	00093627	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
16/10/07	00093628	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
16/10/07	00093629	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
25/10/07	00093855	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
25/10/07	00093856	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
25/10/07	00093857	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
31/10/07	00093894	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
13/11/07	00094321	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
21/11/07	00094007	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C
26/12/07	00094283	SAINT GERMAIN EN LAYE	PT MOBILE ST GERMAIN EN LAYE	C	C

C = conforme , N = non conforme, S= sans objet, D= conforme à l'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire aux limites de qualité.